

# LE SYSTÈME ALIMENTAIRE EN MATAWINIE

Portrait de la situation en 2020

**cereso**  


Ce rapport a été produit par le Centre d'expertise et d'accompagnement en innovation sociale (CERESO) du Cégep régional de Lanaudière à la demande du Comité système alimentaire durable Matawinie (SADM).

Nous souhaitons souligner l'importante contribution des partenaires du comité SADM, notamment pour la diffusion du questionnaire dans leurs réseaux respectifs, mais également pour leur engagement dans le cadre des différents travaux de collecte des données et de coconstruction des outils. Un grand merci également aux répondantes et aux répondants du questionnaire et aux partenaires de la Matawinie pour leurs précieuses informations.

Veuillez prendre note que le genre masculin est employé dans cet ouvrage dans l'unique objectif d'alléger le texte.

**Recherche et rédaction** : Julie Crevier

**Révision de contenu** : Carine Perron

**Mise en page** : Sévrine Dumais

**Révision linguistique** : Nancy Lachance

**Crédits photo** : MRC Matawinie / Pixabay / Pexels

**Format de référence recommandé** : Crevier, J. (2020) Le Système alimentaire en Matawinie : Portrait de la situation en 2020, Centre d'expertise et d'accompagnement en innovation sociale (CERESO) du Cégep régional de Lanaudière, 29 pages.

#### Liste des acronymes :

**CDBL** – Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière

**CCBM** – Centre communautaire bénévole Matawinie

**CERESO** – Centre d'expertise et d'accompagnement en innovation sociale

**CISSS** – Centre intégré de santé et de services sociaux

**CREL** – Conseil régional d'environnement de Lanaudière

**ICI** – Industries, compagnies et institutions

**INSPQ** – Institut national de santé publique du Québec

**MAPAQ** – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

**MRC** – Municipalité régionale de comté

**PDZA** – Plan de développement de la zone agricole

**PFNL** – Produits forestiers non ligneux

**PGMR** – Plan de gestion des matières résiduelles

**SADC** – Société d'aide au développement des collectivités

**SADM** – Système alimentaire durable Matawinie

**SDLR** – Service de développement local et régional

**TPSDL** – Table des partenaires du développement social de Lanaudière

**UPA** – Union des producteurs agricoles

# Table des matières

<b>Le système alimentaire en Matawinie .....</b>	<b>4</b>
<b>Un portrait 2020 .....</b>	<b>4</b>
<b>Méthodologie.....</b>	<b>5</b>
<b>La Matawinie, terre forestière.....</b>	<b>6</b>
<b>Les faits saillants.....</b>	<b>7</b>
<b>La production alimentaire.....</b>	<b>8</b>
<b>La transformation alimentaire.....</b>	<b>15</b>
<b>La distribution alimentaire.....</b>	<b>16</b>
<b>La consommation alimentaire .....</b>	<b>18</b>
<b>La gestion et la valorisation des déchets.....</b>	<b>21</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>23</b>
<b>Coup d'œil par municipalité.....</b>	<b>24</b>

# Le système alimentaire en Matawinie

## Un portrait 2020

Ce portrait a été réalisé à la demande du Comité système alimentaire durable Matawinie (SADM) à l'automne 2020. Son objectif premier est d'outiller le Comité dans la réalisation de sa planification stratégique. Pour ce faire, il propose une synthèse des données connues présentant les réalités du système alimentaire matawinien actuel.

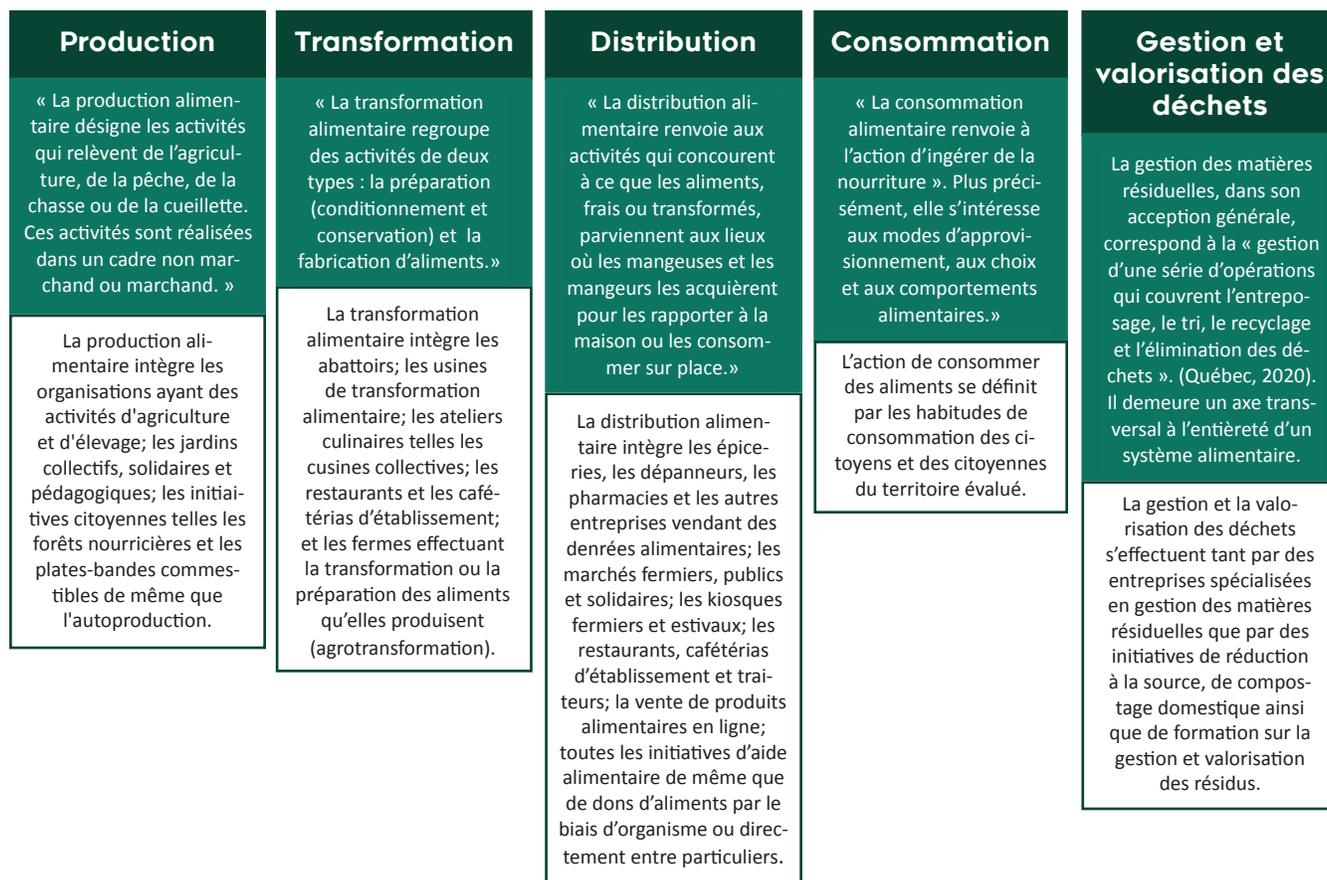
### Qu'est-ce qu'un système alimentaire durable?

Il consiste en un « réseau de collaborations territoriales qui intègre l'ensemble du cycle de vie des aliments dans le but d'accroître la sécurité alimentaire et la santé nutritionnelle d'une population sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à celles des générations futures. »<sup>1</sup>



Le système alimentaire durable intègre cinq principaux axes, présentés sous la forme d'un continuum. Ces derniers sont la production ; la transformation ; la distribution ; la consommation ; et la gestion et la valorisation des déchets. Nous y ferons référence à plusieurs reprises au cours du présent document.

Figure 1.1 – Continuum du système alimentaire durable et principaux acteurs



<sup>1</sup> TPDSL (2020) Nourrir Lanaudière [En ligne] <https://tpdsl.org/accueil/mobilisation/securite-alimentaire-2/> ( Consulté le 12 novembre 2020)

<sup>2</sup> Définitions tirées de Boulianne, M. et al., 2019, Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait. Rapport de recherche. Québec, Université Laval.

# Méthodologie

La démarche méthodologique employée pour ce portrait intègre trois principales étapes. Tout d'abord, une recherche documentaire a été menée auprès des partenaires membres du comité porteur. Cette recherche visait à mettre en lumière les données existantes exposant particulièrement les réalités de la MRC. Plusieurs des partenaires, de même que des ressources connexes, ont été par la suite sollicités en vue de fournir des compléments d'information. Ensuite, le comité SADM et le CERESO ont coconstruit un questionnaire. Ce dernier visait à collecter des données de nature qualitative sur les façons de faire des acteurs impliqués tout au long du continuum alimentaire et sur les habitudes de consommation des citoyens et des citoyennes de la Matawinie. Ce questionnaire, pouvant être rempli en ligne ou en format papier, a été diffusé pendant 4 semaines, à partir du 7 octobre 2020. 99 répondants ont complété le questionnaire.

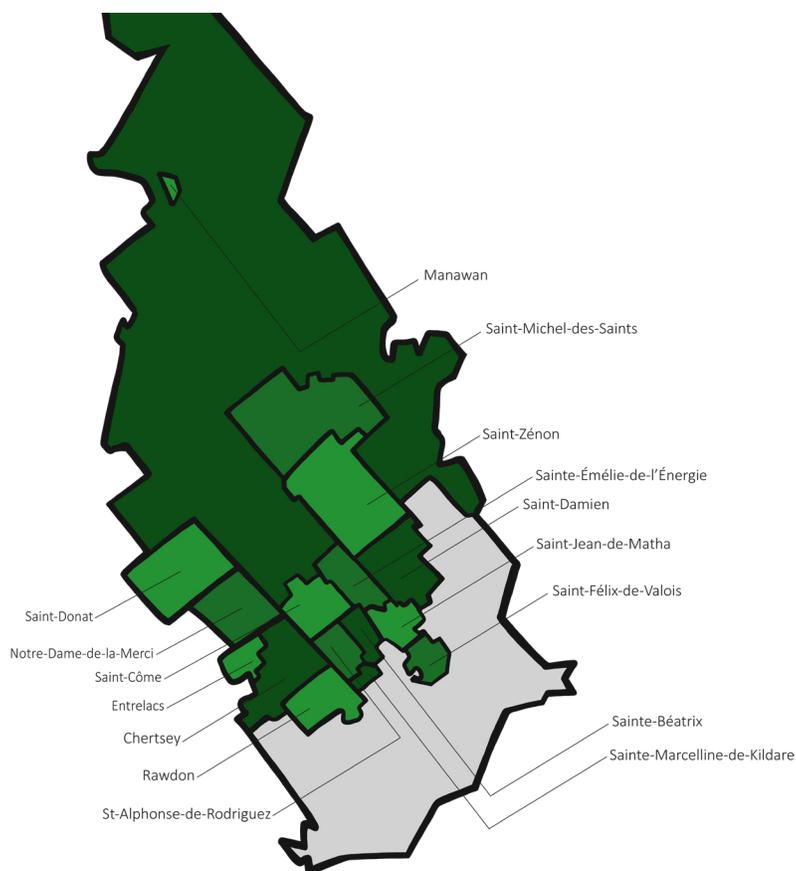
***Étant donné le temps imparti et l'objectif premier de la démarche, ce portrait offre un aperçu des acteurs et des pratiques alimentaires de la Matawinie. Il agit donc comme point de départ pour l'accomplissement de travaux futurs.***



# La Matawinie, terre forestière

La Matawinie possède un vaste territoire (9 433 km<sup>2</sup>) situé tout au nord de la région administrative de Lanaudière. Elle est composée de quinze municipalités, de la communauté atikamekw de Manawan et d'un territoire non organisé (TNO) qui, à lui seul, couvre 70 % de la superficie totale de la Matawinie. Recouverte à 87 %<sup>3</sup> de forêts, la Matawinie se distingue également des autres MRC lanaudoises par sa faible densité de population (5,5 habitants/km<sup>2</sup>), son revenu d'emploi inférieur (32 988 \$) de même que par sa proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (26,18 % des Matawiniens)<sup>4</sup>, la plus forte parmi les MRC lanaudoises.

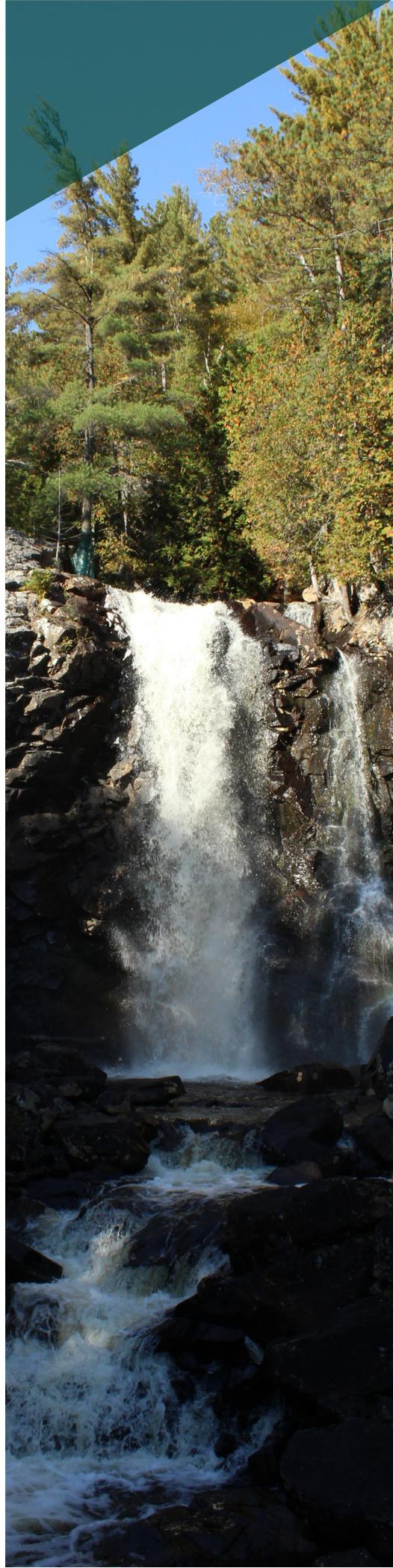
Carte 1.2 – La Matawinie et ses municipalités



<sup>3</sup> MRC Matawinie (2018) Schéma d'aménagement et de développement révisé, 15 janvier 2018, 390 pages

<sup>4</sup> Institut de la statistique du Québec (2020) Lanaudière et ses municipalités régionales de comté (MRC) [En ligne] [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_14/region\\_14\\_00.htm](https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_14/region_14_00.htm) (Consulté le 10 novembre 2020)

<sup>5</sup> MRC Matawinie (2020) Carte interactive de la MRC Matawinie [En ligne] <https://carte.matawinie.org/public/> (Consulté le 10 novembre 2020)



# Les faits saillants

## Consommation alimentaire

- Plus de 55 000 résidents permanents à nourrir
- L'épicerie comme premier lieu d'approvisionnement
- Un intérêt pour avoir des produits locaux à l'année
- Plus de 15 initiatives favorisant la saine alimentation répertoriées
- Des initiatives pour favoriser la consommation locale lancées

## Production alimentaire

- 193 entreprises, plus de 300 producteurs, 9 initiatives de jardins communautaires, collectifs ou pédagogiques, minimalement 3 démarches nourricières
- Près de 70 % en production animale
- Des opportunités quant aux territoires disponibles (territoires intra-municipaux, terres en friche et forêts privées)
- Climat et terres non propices à l'agriculture conventionnelle
- Quelques freins réglementaires à la production (zonage et règlements municipaux)
- Défis de relève et de main d'œuvre

## Gestion et valorisation des déchets

- 20 entreprises dans le secteur, plus de 300 employés
- 9 municipalités offrent le service de collecte des matières organiques à leurs citoyens (60 %), dont 3 aussi aux ICI
- Des activités de gestion et de valorisation des déchets diversifiées pour les acteurs du système alimentaire

- 99 entreprises, plus de 1100 employés, 7 initiatives d'aide alimentaire dont une popote roulante offerte dans 13 municipalités
- Défis de transport des denrées (réseau routier, étendue du territoire)
- Augmentation drastique de la demande en produits alimentaires lors de la saison estivale (+ 112,8 %)

- 174 entreprises, plus de 1300 employés, 5 cuisines collectives
- Absence d'un abattoir de proximité
- Défis de maillage entre producteurs, transformateurs et distributeurs en raison du volume d'achat
- Données limitées quant au secteur de la transformation

## Distribution alimentaire

## Transformation alimentaire

# La production alimentaire

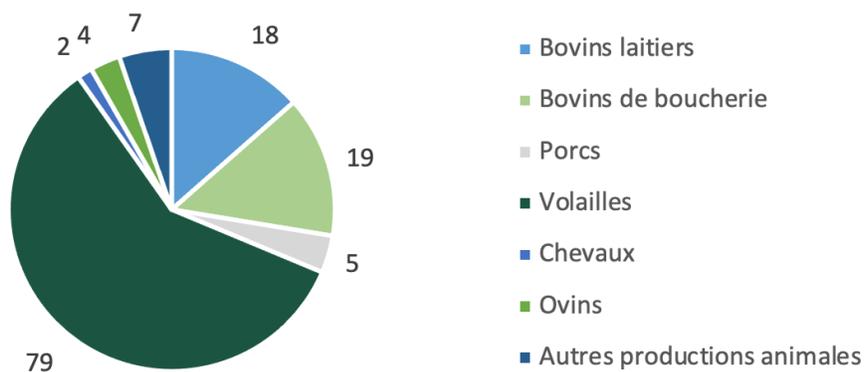
La production alimentaire intègre toutes les activités, qu'elles soient marchandes ou non marchandes, des domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse, de la pêche et de la cueillette. En ce qui a trait aux activités marchandes, la Matawinie peut compter sur 193 entreprises agricoles de tout genre<sup>6</sup> et plus de 300 producteurs<sup>7</sup>. Les activités non marchandes, quant à elles, intègrent une variété d'initiatives dont l'autoproduction ; les jardins communautaires, collectifs et pédagogiques ; et les initiatives nourricières (forêt, village et plate-bande).



## La production animale

Les entreprises agricoles ont à 69,4 % la production animale comme activité principale, la volaille comptant à elle seule pour 41 % de la production totale.<sup>8</sup> Le nombre d'unités produites en Matawinie était d'un total de 21 934 en 2010.

Figure 2.1 – Productions animales principales dans la MRC de Matawinie (par nombre de fermes)



La production animale ne se réduit pas aux fermes d'élevage, mais intègre également les activités de chasse, de pêche et d'autoproduction. La Matawinie peut compter sur de nombreuses organisations œuvrant dans le secteur dont 4 zecs, 19 pourvoiries et 2 réserves fauniques. La Matawinie présente également un fort potentiel pour la faune, notamment aquatique, par la présence de nombreux lacs d'une superficie de plus de 20 hectares<sup>9</sup>.

Mis à part certaines activités de chasse et de pêche et d'autoproduction (petits élevages), la production animale s'effectue généralement dans des contextes marchands. Notre recherche n'a pas mis en lumière d'initiatives collectives répondant à ce besoin.

<sup>6</sup> MRC Matawinie (2018) Schéma d'aménagement et de développement révisé, 15 janvier 2018, 390 pages

<sup>7</sup> On compte un nombre plus important de producteurs que d'entreprises agricoles, car certains préfèrent ne pas s'incorporer comme entreprise. Ils effectuent leurs activités de production à titre de travailleurs autonomes.

<sup>8</sup> MRC Matawinie (2016) Plan de développement de la zone agricole, 122 pages

<sup>9</sup> MRC Matawinie (2018) Schéma d'aménagement et de développement révisé, 15 janvier 2018, 390 pages

# La production végétale

Pour ce qui est de la production végétale, on constate qu'en concordance avec le territoire particulier de la Matawinie, l'acériculture demeure l'une des productions principales (8,8 %). S'ensuivent le fourrage et la production de céréales et protéagineux, respectivement à 6,7 % et 6,2 %. Dans une moins grande mesure, les productions végétales de légumes représentent 3,1 % de la production totale, tandis qu'elle est de 2,6 % pour les fruits. Le nombre d'hectares cultivés était de 8 103,78 en 2010.

Figure 2.2 – Productions végétales principales dans la MRC de Matawinie (par nombre de fermes)



## Obstacles du territoire matawinien à la production végétale

La Matawinie doit tout d'abord composer avec un relief accidenté moins adapté à la pratique de l'agriculture. C'est notamment ce que nous pouvons constater dans les zones agricoles des municipalités du nord, caractérisées par une forte présence de pente de type modéré (16 à 30 %) à excessif (41 % et plus)<sup>10</sup>. Ces pentes empêchent principalement l'utilisation de machineries agricoles, outils employés dans les grandes cultures depuis la révolution agricole.

De plus, nous ne pouvons parler de production végétale sans aborder la question de la qualité des sols. En vertu du système de classification de la qualité du sol développé par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)<sup>11</sup>, les terres agricoles à potentiel élevé (classe 1 à 4) ne composent que 50,6 % (10 973,9 ha) des territoires matawiniens zonés agricoles. Notamment, aucun sol de classe 1 n'existerait en Matawinie. Les terres des zones agricoles des municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de Saint-Michel-des-Saints seraient particulièrement mal adaptées à la production végétale.

Son positionnement au nord de Lanaudière réduit également la saison des cultures (80 à 110 jours sans gel). Les zones de rusticité variant entre 4a et 2 b<sup>12</sup> rendent difficile la production de certains aliments, notamment les légumes qui se cultivent optimalement dans une région zonée 4a. La nature des aliments plantés doit donc être choisie judicieusement en fonction de ce paramètre. Des méthodes telles que l'utilisation de serres ou la découverte de microclimats pourraient être des leviers pour des productions végétales non adaptées aux conditions climatiques du territoire.

<sup>10</sup> MRC Matawinie (2016) Plan de développement de la zone agricole, 122 pages

<sup>11</sup> Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (2020) Inventaire des terres du Canada [En ligne] <https://www.irda.qc.ca/fr/services/protection-ressources/sante-sols/information-sols/inventaire-terres-canada/> (Consulté le 6 novembre 2020)

<sup>12</sup> Ressources naturelles Canada (2017) Plants hardiness of Canada [En ligne] <http://www.planthardiness.gc.ca/> (Consulté le 6 novembre 2020)

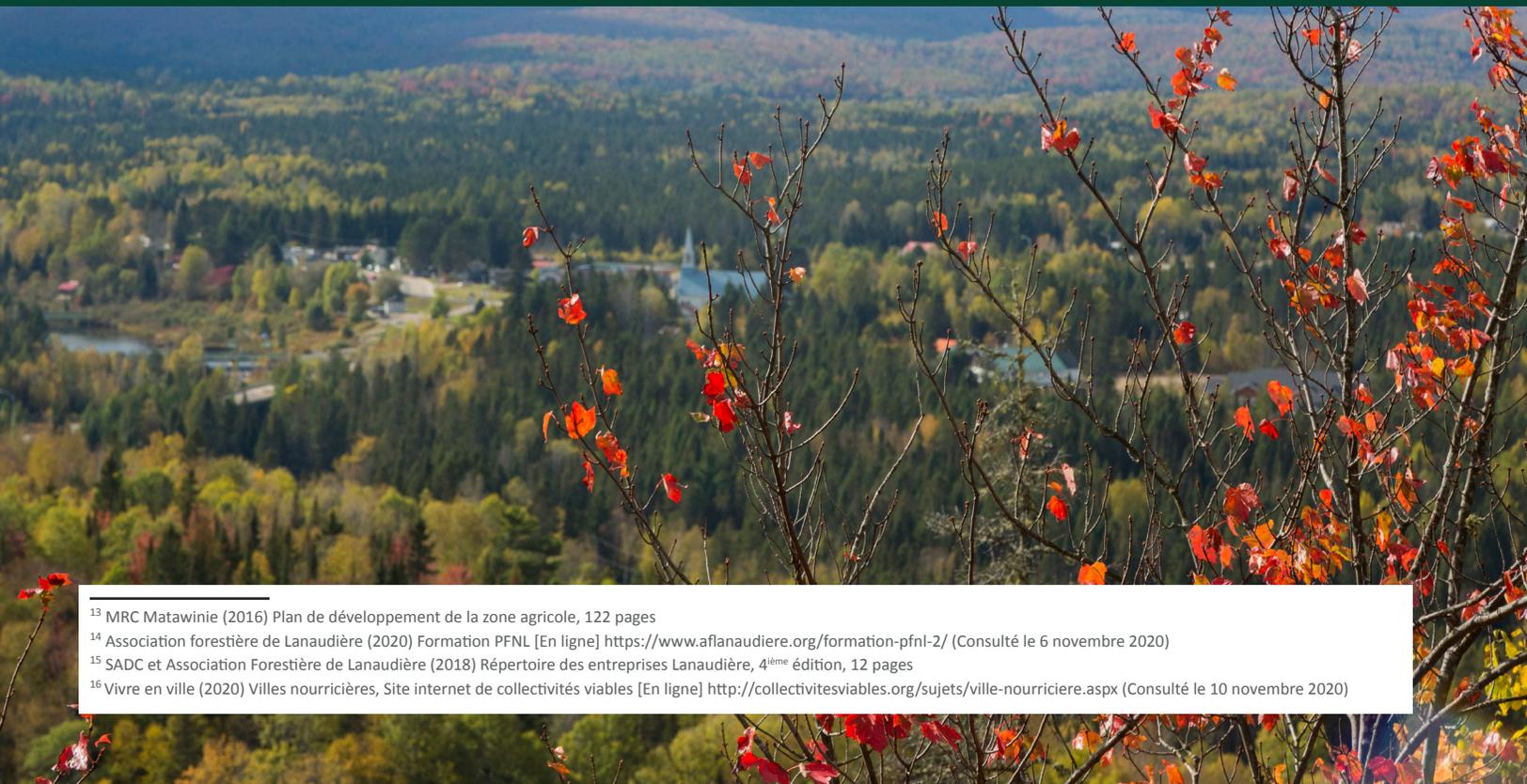
Malgré ces obstacles, le contexte forestier de la Matawinie fait en sorte qu'elle possède un potentiel supérieur quant à l'acériculture (potentiel estimé à 84 093,02 ha)<sup>13</sup> et la production des produits forestiers non ligneux (PFNL). Au plan alimentaire, les PFNL intègrent les baies, les champignons, les légumes, le miel, les noix, les semences, le sirop d'érable, les sucres et les thés. L'Association forestière de Lanaudière, en collaboration avec la SADC Matawinie et la Commission scolaire des Samares, a notamment conçu une formation spécialisée en ce sens<sup>14</sup>. Un répertoire des entreprises lanaudoises œuvrant dans le secteur des PFNL a également été développé et un comité PFNL Lanaudière, mené par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), travaillerait sur la question<sup>15</sup>.

Outre les productions commerciales, notre recherche documentaire a permis de déceler 9 initiatives de jardins communautaires, pédagogiques et collectifs répartis au sein de 8 municipalités. Ces jardins sont généralement aménagés sur des terrains municipaux et permettent aux citoyens de cultiver collectivement ou individuellement une parcelle de terre. Il a permis également de mettre en lumière trois initiatives liées au développement de villages nourriciers (Chertsey, Rawdon et Sainte-Béatrix).

## Qu'est-ce qu'un village nourricier?

Le village nourricier peut se définir comme un « milieu de vie assurant à l'ensemble de ses résidants un accès à des aliments frais et sains. Elle repose sur cinq ingrédients principaux : un territoire productif, des entreprises prospères et responsables, un accès amélioré aux aliments sains, une demande de proximité accrue et un cycle de vie optimisé, auxquels s'ajoute une gouvernance alimentaire locale. »<sup>16</sup>

Les démarches nourricières intègrent une variété d'actions favorisant la sécurité alimentaire des populations. Depuis les dernières années en Matawinie, on assiste à l'apparition de forêts et de plates-bandes nourricières où peuvent s'approvisionner directement les citoyens.



<sup>13</sup> MRC Matawinie (2016) Plan de développement de la zone agricole, 122 pages

<sup>14</sup> Association forestière de Lanaudière (2020) Formation PFNL [En ligne] <https://www.aflanaudiere.org/formation-pfnl-2/> (Consulté le 6 novembre 2020)

<sup>15</sup> SADC et Association Forestière de Lanaudière (2018) Répertoire des entreprises Lanaudière, 4<sup>ème</sup> édition, 12 pages

<sup>16</sup> Vivre en ville (2020) Villes nourricières, Site internet de collectivités viables [En ligne] <http://collectivitesviables.org/sujets/ville-nourriciere.aspx> (Consulté le 10 novembre 2020)

# Les principales pratiques agricoles

Les pratiques agricoles jouent un rôle majeur sur la durabilité d'un système alimentaire. Voici brièvement les principales pratiques aujourd'hui employées dans le secteur, notamment dans le contexte matawinien :

**Tableau 2.1 – Les principales pratiques agricoles employées par le secteur**

<p><b>Agriculture biologique</b></p>	<p>Ce type de production alimentaire favorise l'utilisation de ressources renouvelables, le recyclage et l'amélioration de la fertilité et de la qualité des sols. Cette méthode de production exclut notamment le recours aux éléments suivants : les pesticides et les engrais chimiques de synthèse, les OGM, les antibiotiques et les hormones de croissance, l'irradiation et les agents de conservation chimiques<sup>17</sup>. Dans le contexte matawinien, tout comme ailleurs au Québec, on constate que plusieurs producteurs disent respecter les principes de l'agriculture biologique sans pourtant détenir la certification.</p>
<p><b>Agroforesterie</b></p>	<p>« L'agroforesterie est une pratique agronomique qui se concentre sur l'utilisation des arbres et des arbustes »<sup>18</sup>. Les arbres sont ici employés pour différents motifs, notamment pour réduire certains effets négatifs de l'environnement sur les cultures (vents, odeurs, etc.) et pour favoriser la préservation de la biodiversité. Dans le contexte matawinien, près de 20 % des producteurs sondés dans le cadre du PDZA feraient utilisation de haies brise-vent<sup>19</sup>.</p>
<p><b>Monoculture</b></p>	<p>Employée par une forte proportion de producteurs depuis la révolution agricole, la monoculture prévoit la production d'une culture unique sur une vaste parcelle de terre. Cette méthode est notamment employée, car elle favorise la réduction des coûts. Elle peut toutefois engendrer des effets environnementaux néfastes, notamment en matière de qualité du sol et de préservation de la biodiversité.</p>
<p><b>Permaculture</b></p>	<p>En opposition à la monoculture, la permaculture intègre des pratiques agricoles s'inspirant de la nature et de son fonctionnement. Il privilégie notamment l'utilisation de nombreuses espèces agissant en complémentarité.</p>
<p><b>Systèmes sylvopastoraux</b></p>	<p>Les systèmes sylvopastoraux font référence à des pratiques d'élevage intégrant les arbres. « Au Québec, les systèmes sylvopastoraux peuvent être associés aux haies agroforestières ou aux systèmes agroforestiers intra-parcellaires »<sup>20</sup> comme ceux présents en agroforesterie. Dans les systèmes sylvopastoraux, les pâturages sont généralement limitrophes à des parcelles boisées.</p>

<sup>17</sup> Gouvernement du Québec (2020) L'agriculture biologique [En ligne] <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/agriculture-biologique/> (Consulté le 10 novembre 2020)

<sup>18</sup> Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (2017) Une agroforesterie pour le Québec, Document de réflexion et d'orientation, 75 pages

<sup>19</sup> MRC Matawinie (2016) Plan de développement de la zone agricole, 122 pages

<sup>20</sup> Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (2017) Une agroforesterie pour le Québec, Document de réflexion et d'orientation, 75 pages

# Les impacts environnementaux de la production alimentaire

Malgré une diminution de 27,5 % des ventes de pesticides en 2018 par rapport à l'année précédente<sup>21</sup>, les pratiques agricoles employées génèrent des impacts environnementaux non négligeables. Dans le contexte matawinien, on assiste tout d'abord à la détérioration de la qualité de l'eau à l'embouchure de la rivière Bayonne (qualité variant de mauvaise à très mauvaise)<sup>22</sup> que l'on peut soupçonner en partie attribuable à la concentration d'activités agricoles dans le secteur (Saint-Damien, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Félix-de-Valois et au sud, dans la MRC d'Autray). Bien que 80 % des productions agricoles matawiniennes soient alimentées par des eaux souterraines, aucune donnée n'existe quant à la qualité de celles-ci.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation estime de plus qu'en 2017, le secteur agricole génère 9,8 % des émissions totales de GES de la province, dont les sources principales demeurent la fermentation entérique des animaux d'élevage et la gestion des sols et du fumier<sup>23</sup>. Les activités agricoles génèrent également des nuisances, notamment l'émission de bruits et de poussières<sup>24</sup>. L'épandage peut également être source de nuisance pour les populations limitrophes aux productions agricoles.



## Le cadre réglementaire et législatif

Nombreux sont les règlements et les lois ayant une influence sur la production agricole. Ceux-ci sont principalement régis par le ministère de l'Agriculture, de Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), mais peuvent parfois être portés par les municipalités elles-mêmes. Deux situations impliquant le cadre réglementaire et législatif ont particulièrement attiré notre attention dans le cadre de la présente démarche.

<sup>21</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2018) Bilan de ventes des pesticides, année 2018, 79 pages.

<sup>22</sup> MRC Matawinie (2016) Plan de développement de la zone agricole, 122 pages

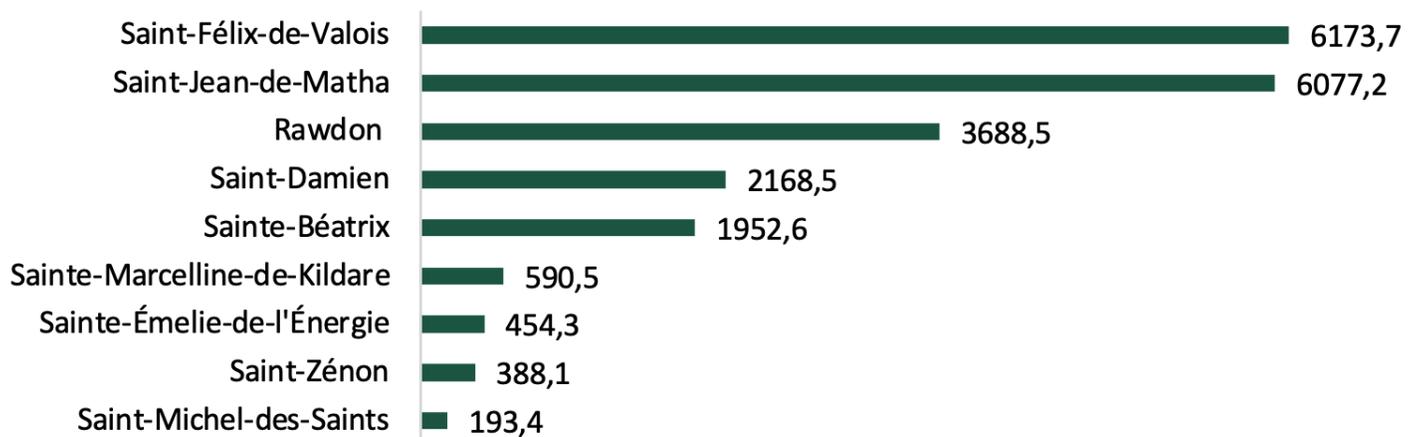
<sup>23</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2020) Agir, pour une agriculture durable, plan 2020-2030, 38 pages

<sup>24</sup> MRC Matawinie (2018) Schéma d'aménagement et de développement révisé, 15 janvier 2018, 390 pages

## Le zonage agricole

La zone agricole est un territoire délimité dont l'objectif premier est de favoriser l'utilisation des sols aux fins d'activités agricoles<sup>25</sup>. Dans le contexte matawinien, la zone agricole a une superficie de 21 686,6 hectares, soit l'équivalent de 2 % de sa superficie totale (6 % en excluant le TNO)<sup>26</sup>. Saint-Félix-de-Valois demeure la municipalité ayant la plus forte concentration de territoires zonés agricoles (69,4 % de son territoire pour 6 173,7 ha). Certaines municipalités ne possèdent pas de territoires agricoles.

Figure 2.4 – Superficie de la zone agricole en Matawinie par municipalité (en ha)



À l'exception de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon, ce sont majoritairement des demandes d'exclusion qui ont été autorisées, soit pour l'agrandissement du périmètre d'urbanisation ou pour l'implantation d'un nouvel usage ou son agrandissement.

Puisque les terres agricoles demeurent des terres privées, il y a des avantages tant pour les propriétaires que pour les municipalités que le zonage soit modifié. Tout d'abord, le zonage agricole restreint les usages pouvant être faits de la terre par les propriétaires, les empêchant notamment de construire des unités d'habitation supplémentaires. Lorsqu'il y a dézonage, on peut alors assister à une augmentation significative de la valeur de ces terres qui sont dorénavant aptes pour la construction d'habitations. Par la suite, une municipalité verra dans les projets immobiliers des revenus supplémentaires par le biais des taxes municipales.

## Les règlements municipaux et l'autoproduction

Les règlements municipaux réduisent parfois le potentiel qu'ont les citoyens de mener des activités d'autoproduction. Cela est particulièrement le cas lorsqu'il est question de petits élevages et de la construction d'installations particulières pour la production alimentaire. En ce qui a trait aux petits élevages, certaines municipalités interdisent les animaux ou en limitent le nombre que peut détenir un citoyen, et ce, dans une volonté légitime de réduire les nuisances dans les secteurs les plus densément peuplés. On constate toutefois quelques ouvertures aux petits élevages. C'est notamment le cas de la municipalité de Rawdon qui depuis 2018, autorise la garde de poules sur son territoire<sup>27</sup>. En matière d'installations, certaines municipalités limiteraient également la construction de serres et de serres artisanales sur leur territoire.

<sup>25</sup> Légis Québec (1996) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles [En ligne] <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/P-41.1?&digest=> (Consulté le 6 novembre 2020)

<sup>26</sup> MRC Matawinie (2016) Plan de développement de la zone agricole, 122 pages

<sup>27</sup> Municipalité de Rawdon (2018) Règlement numéro 122-2018 établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules sur le territoire de la municipalité de Rawdon, 3 pages



## Les opportunités du territoire matawinien

De façon générale la MRC de Matawinie présente un faible taux d'occupation de sa zone agricole (47,8 %) en comparaison avec la région de Lanaudière (69,1 %) et la moyenne provinciale (53,8 %) <sup>28</sup>. De nombreuses terres sont actuellement en friche (1033,6 ha), de celles-ci près de 46,2 % ont été abandonnées pour la culture depuis plus de 11 ans.

Le territoire public intramunicipal (TPI) peut aussi devenir une opportunité pour le développement d'initiatives de production alimentaire. Il est un territoire public, situé dans les limites municipales, appartenant au gouvernement du Québec et dont la gestion est donnée à la MRC de Matawinie par une convention de gestion territoriale. L'une des orientations présentement données à ce territoire est d'agir comme « un levier régional de développement et d'aménagement durable, dans une perspective de développement durable, par l'établissement des besoins locaux et régionaux » <sup>29</sup>. Dans le contexte matawinien, ce territoire cumule plus de 6 772 hectares, répartis à travers 12 municipalités. À noter que, bien qu'elles soient possibles, aucune initiative alimentaire collective n'existe actuellement sur les territoires intramunicipaux.

La forêt privée, recouvrant plus de 135 000 ha en Matawinie <sup>30</sup>, peut également être source d'opportunités pour le développement d'initiatives alimentaires.

## La relève agricole

Tout comme à l'échelle du Québec, la Matawinie vit des enjeux relatifs à la relève et à la main-d'œuvre agricole. Ces enjeux sont principalement liés au vieillissement démographique, à la détérioration des conditions de travail et à l'accroissement de la valeur, des fermes. Depuis 1981, on assiste en effet à une diminution du nombre de fermes dans la MRC (– 34 %) et à une augmentation de la superficie de celles-ci, les fermes de 72 hectares et plus passant de 25 % à 33,2 % des fermes matawiniennes entre 1981 et 2011.

Bien que des services d'accompagnement et maillage soient offerts, notamment par le biais de l'organisme L'Arterre <sup>31</sup>, la relève peut difficilement acquérir une première terre. La région de Lanaudière peut toutefois profiter d'une main-d'œuvre spécialisée grâce aux formations offertes notamment par le Cégep régional de Lanaudière à Joliette en gestion et en technologie d'entreprises agricoles <sup>32</sup>.

<sup>28</sup> MRC Matawinie (2016) Plan de développement de la zone agricole, 122 pages

<sup>29</sup> MRC Matawinie (2020) Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal de la MRC de Matawinie, version préliminaire du 9 septembre 2020, 73 pages

<sup>30</sup> Agence des forêts privées de Lanaudière (2020) Site internet de l'organisation [En ligne] <https://afplanaudiere.org/agence> (Consulté le 12 novembre 2020)

<sup>31</sup> Lanaudière Économique (2020) Communiqué de presse : L'établissement agricole facilité par L'Arterre , 5 octobre 2020

<sup>32</sup> Cégep régional de Lanaudière à Joliette (2020) Site internet de l'organisation [En ligne] <https://www.cegep-lanaudiere.qc.ca/joliette/programmes/preuniversitaires-et-techniques> (Consulté le 10 novembre 2020)

# La transformation alimentaire

La transformation alimentaire intègre les activités de préparation et de fabrication d'aliments<sup>33</sup>.

Dans le contexte marchand, ce serait près de 1300 employés qui travailleraient pour l'une des 174 entreprises<sup>34</sup> ayant pour activité principale une activité de transformation alimentaire<sup>35</sup>. Ces entreprises sont principalement des usines alimentaires, des restaurants et des traiteurs, mais aussi des cafétérias ou des restaurants d'établissement tels qu'on peut les apercevoir dans les centres de ski, les entreprises hôtelières, les centres d'hébergement pour aînés, les campings, etc.

Pour le volet non marchand, les activités de transformation alimentaire sont principalement celles organisées à la maison par les citoyens et celles organisées dans le cadre des activités de cuisines collectives. Sur le territoire matawinien, ce sont 5 initiatives de cuisines collectives qui ont été identifiées.

## En quoi consiste une cuisine collective ?

« La cuisine collective est un petit groupe de personnes qui mettent en commun leur temps, leur argent et leurs compétences pour confectionner, en quatre étapes (planification, achats, cuisson, évaluation), des plats économiques, sains et appétissants qu'elles rapportent chez elles. Elle s'adresse à toutes les personnes qui ont le souci d'une saine alimentation et d'une meilleure qualité de vie pour elles et leur famille, tout en ayant la possibilité de s'impliquer individuellement et collectivement dans leur communauté. »<sup>36</sup>



Les cuisines collectives répondantes vivent des défis pour accéder à de l'équipement et à des locaux appropriés pour mener leurs activités. En vue de répondre à ce besoin, 3 municipalités ont mentionné effectuer le prêt ou la location de locaux ou de terrains en soutien aux initiatives alimentaires.

À noter qu'il n'est pas rare de voir des organisations travaillant à la fois dans l'axe de la transformation et de la distribution alimentaire. C'est notamment le cas des entreprises de restauration. Pour les bienfaits du présent portrait, les initiatives n'ont été comptabilisées que dans un seul axe.

Le domaine de la transformation dans le contexte matawinien demeure à ce jour peu documenté. Les principaux enjeux soulevés sont principalement liés au maillage entre producteurs et transformateurs<sup>37</sup> (principalement par rapport aux volumes d'achat) et à l'absence d'un abattoir sur le territoire matawinien.

## L'abattage des animaux d'élevage

Malgré la forte proportion d'entreprises dont la production principale est la production animale, aucun abattoir n'est implanté sur le territoire de la Matawinie. En ce sens, certains producteurs iraient jusqu'en Ontario pour faire abattre leurs bêtes<sup>38</sup>. Les producteurs sondés dans le cadre de la présente démarche ont mis de l'avant que l'abattage pouvait être accompli sur les lieux de la ferme.

<sup>33</sup> Boulianne, M. et al., (2019) Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait. Rapport de recherche. Québec, Université Laval., 227 pages

<sup>34</sup> À noter, fréquemment, des organisations travaillent à la fois dans l'axe de la transformation et de la distribution alimentaire. C'est notamment le cas des entreprises de restaurations. Pour les bienfaits du présent portrait, les initiatives n'ont été comptabilisées que dans un seul axe, soit celui de leur activité principale en vertu de leur code SCIAN.

<sup>35</sup> Services Québec (2020) Portail d'information sur les établissements

<sup>36</sup> Regroupement des cuisines collectives du Québec (2020) Qu'est-ce qu'une cuisine collective ? [En ligne] <https://www.rccq.org/fr/a-propos/quest-ce-quune-cuisine-collective/> (Consulté le 10 novembre 2020)

<sup>37</sup> MRC Matawinie (2016) Plan de développement de la zone agricole, 122 pages

<sup>38</sup> Morneau, C (2017) Le soutien de la relève agricole, une priorité pour la Matawinie, Journal L'Action, 21 Septembre 2017 [En ligne] <https://www.laction.com/article/2017/09/21/le-soutien-de-la-releve-agricole-une-priorite-pour-la-matawinie> (Consulté le 10 novembre 2020)

# La distribution alimentaire

La distribution alimentaire intègre une multitude d'activités qui permet aux consommateurs d'accéder aux aliments issus de la production et de la transformation<sup>39</sup>. Elle est représentée par les transporteurs et les grossistes alimentaires, mais également par les lieux où il est possible de se procurer des aliments. Ces derniers sont les épicerie, dépanneurs, commerces en alimentation (boulangeries, confiseries, boucheries, poissonneries, etc.) ; les marchés publics ; les kiosques de vente à la ferme, etc. La Matawinie peut compter sur plus de 99 commerces liés à la distribution alimentaire auprès desquels travaillent plus de 1130 employés. La région peut également compter sur 46 entreprises de transport, tous secteurs confondus.

Il est également nécessaire d'y inclure les services d'aide alimentaire tels que les comptoirs alimentaires et les initiatives de popotes roulantes. Dans le contexte matawinien, 7 initiatives d'aide alimentaires ont été recensées dont plusieurs sont appuyées par Moisson Lanaudière. Le Centre d'action bénévole de la Matawinie coordonne le service de popote roulante qui est offert dans 13 municipalités<sup>40</sup>.

## Le transport des denrées

La seule municipalité desservie par une voie ferroviaire étant Saint-Félix-de-Valois, le camionnage demeure la principale méthode utilisée dans la région pour le transport de produits alimentaires. Les activités de camionnage génèrent à elles seules des impacts environnementaux néfastes (GES, nuisances). Raccourcir le circuit de distribution demeure toujours la clé pour réduire l'empreinte environnementale de telles activités.

## Qu'est-ce qu'un circuit court?

« Dans un circuit court, au maximum un intermédiaire intervient entre l'entreprise de production ou de transformation et le consommateur. Ainsi, les circuits courts regroupent deux grands types de commercialisation : la vente directe et la vente indirecte.

La commercialisation en circuit court va bien au-delà d'une simple transaction commerciale. Elle se caractérise d'abord par la relation entre le producteur et la population : perception des attentes des consommateurs et de leurs besoins, amélioration continue des produits, etc. De plus, elle se démarque par le dynamisme que ces échanges commerciaux génèrent sur le territoire. »<sup>41</sup> Favoriser les circuits courts a été identifié par plusieurs citoyens comme amélioration possible du système alimentaire actuel.



De plus, l'étendue du territoire de même que le réseau routier actuel mettent en lumière la grandeur des distances à parcourir pour les transporteurs. L'absence d'un axe est-ouest au nord, reliant la municipalité de Saint-Donat à Saint-Michel-des-Saints, a notamment été identifiée comme un enjeu majeur diminuant les opportunités de collaboration entre les municipalités du nord : la MRC étant scindée en 2 secteurs, soit l'est et l'ouest<sup>42</sup>. La Matawinie est l'une des 3 MRC du Québec à ne pas être desservie par un réseau autoroutier.

<sup>39</sup> Boulianne, M. et al., (2019) Vers une alimentation territorialisée et durable. Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait. Rapport de recherche. Québec, Université Laval., 227 pages

<sup>40</sup> CABCM (2020) Popote d'hier à aujourd'hui [En ligne] <https://ccbm.qc.ca/popote-congelee/> (Consulté le 10 novembre 2020)

<sup>41</sup> MAPAQ (2020) Commercialisation en circuit court [En ligne] <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/Profil/commercialisation/Pages/Commercialisationencircuitcourt.aspx> (Consulté le 10 novembre 2020)

<sup>42</sup> MRC Matawinie (2018) Schéma d'aménagement et de développement révisé, 15 janvier 2018, 390 pages

# La demande saisonnière

En 2015, la population matawinienne passait de 51 700 à 111 000 personnes (+ 112,8 %) durant la période estivale<sup>43</sup>. Propriétaires de chalet et visiteurs occasionnels profitent de la région pour ses attraits touristiques et ses activités de villégiatures, secteurs d'activités importants pour la région. En effet, 16 % des unités résidentielles du territoire municipalisé sont des unités de villégiature<sup>44</sup>. Cet accroissement important de la population augmente d'autant la demande en produits alimentaires et, conséquemment, les besoins de gestion et de valorisation des déchets.

## Un désert alimentaire en Matawinie

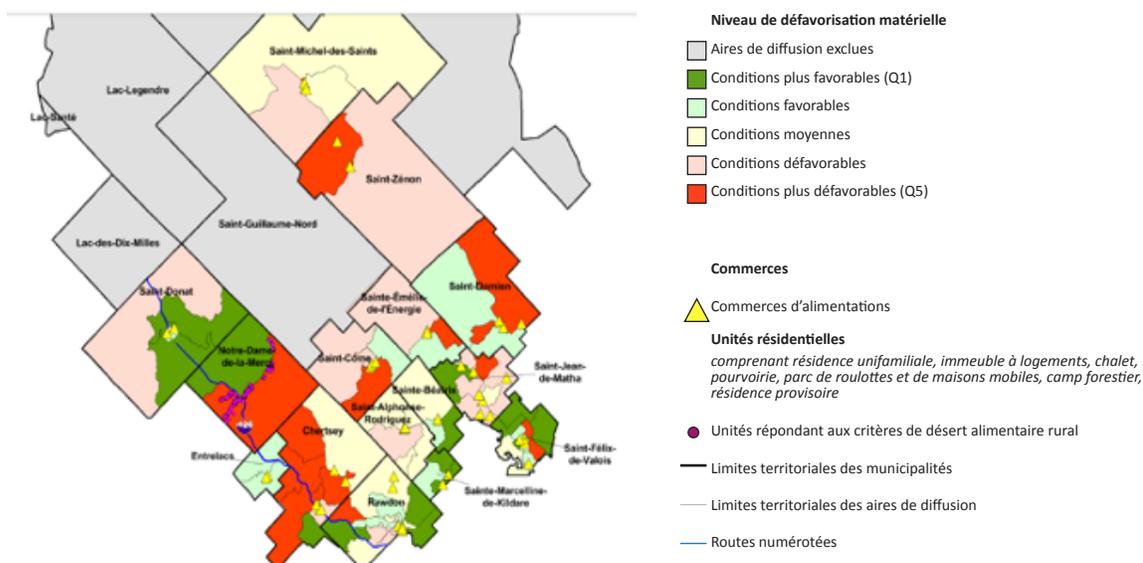
### Qu'est-ce qu'un désert alimentaire ?

Pour l'INSPQ, le désert alimentaire est « un secteur qui procure un faible accès à des commerces pouvant favoriser une saine alimentation et qui est défavorisé sur le plan socioéconomique »<sup>45</sup>. Dans le contexte rural, si une personne doit parcourir plus de 16 km pour se rendre au commerce alimentaire le plus proche, celle-ci réside dans un désert alimentaire.



Pour le territoire municipalisé, qui regroupe plus de 90 % de la population, on constate plusieurs unités qui répondent aux critères de désert alimentaire rural. Celles-ci se trouvent au sein de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci. Vous serez en mesure de les constater en violet sur la carte ci-dessous.

**Carte 4.1 – La situation relative aux déserts alimentaires pour les territoires municipalisés en Matawinie<sup>46</sup>**



<sup>43</sup> BELLEHUMEUR, P., GUILLEMETTE, A., PAYETTE, J. (2017) La MRC de Matawinie et sa population. État des lieux et perspectives, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, mars 2017, 20 pages

<sup>44</sup> MRC Matawinie (2018) Schéma d'aménagement et de développement révisé, 15 janvier 2018, 390 pages

<sup>45</sup> INSPQ (2013) Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions, Direction du développement des individus et des communautés, 61 pages

<sup>46</sup> CADIEUX, E., CORBEIL, D. et PAYETTE, J. (2017) Accessibilité géographique aux commerces d'alimentation. Outil pour comprendre et utiliser la cartographie des unités résidentielles répondant aux critères de désert alimentaire, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation et Service de promotion, prévention et organisation communautaire, octobre 2017, 4 pages et annexes

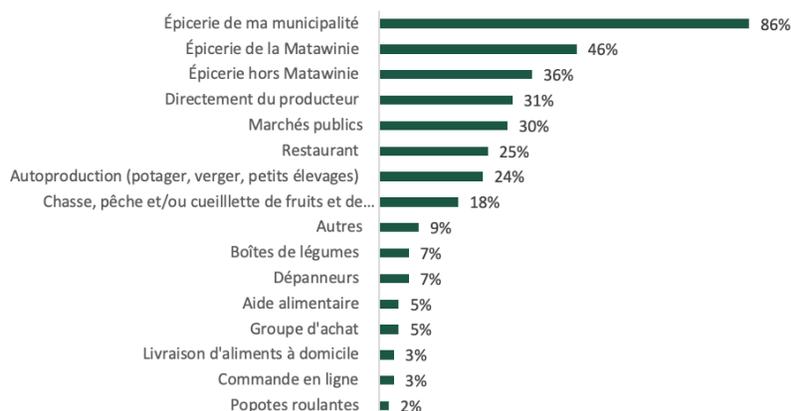
# La consommation alimentaire

C'est en regardant les habitudes de consommation des Matawiniens qu'il nous est possible d'identifier les enjeux propres à l'axe de la consommation alimentaire. Ces habitudes peuvent être divisées en deux principaux volets que sont les modes d'approvisionnement ainsi que les choix et les comportements alimentaires.

## Les modes d'approvisionnement

Le sondage met l'accent sur la prédominance de l'épicerie comme lieu d'approvisionnement principal en aliments. En effet, 86 % des répondants ont identifié une épicerie de leur municipalité comme l'un de leurs lieux d'approvisionnement prioritaires. Suivent rapidement d'autres épiceries en Matawinie (à 46 %) et des épiceries hors Matawinie (à 36 %). Cette dernière statistique peut notamment être expliquée par le fait que 54 %<sup>47</sup> des Matawiniens travaillent à l'extérieur du territoire de la MRC. Les municipalités de Notre-Dame-de-la-Merci et de Sainte-Marcelline-de-Kildare ne possèdent pas de supermarché sur leur territoire<sup>48</sup>.

Figure 5.1 – Les modes d'approvisionnement alimentaire des Matawiniens



Outre par les épiceries, l'approvisionnement se fait directement auprès des producteurs (à 31 %), dans les marchés publics (à 30 %), les restaurants (à 24 %) et par le biais l'autoproduction (à 24 %). Les répondants ont en moyenne identifié 3 modes d'approvisionnement différents, et ce, bien qu'ils aient la possibilité d'en identifier jusqu'à 5.

## Les défis d'accessibilité

La vastitude du territoire et l'offre de transport en commun réduite ont aussi une incidence significative auprès des personnes en situation de vulnérabilité. Bien que de nombreux chantiers aient été mis en œuvre (taxibus, transport adapté) pour répondre aux besoins de ces populations, ces personnes se retrouvent parfois dans l'obligation de parcourir de nombreux kilomètres afin de s'approvisionner adéquatement en aliments. Les personnes ne possédant pas de permis de conduire, notamment certaines personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes ayant un handicap, demeurent particulièrement touchées. Étant donné la faible densité de population, les services de transport en commun demeurent rares. Notre recherche nous a permis d'identifier trois circuits d'autobus et un service de taxi disponible dans 9 municipalités pour un total de 18 véhicules<sup>49</sup>. Il y aurait aussi le projet de covoiturage Embarque Lanaudière, propulsé par le Conseil régional d'environnement de Lanaudière (CREL)<sup>50</sup>.

<sup>47</sup> PAYETTE, J. BELLEHUMEUR P. (2018) Coup d'œil sur les municipalités de la MRC Matawinie – Recensement 2016, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, janvier 2018, 84 pages

<sup>48</sup> Services Québec (2020) Portail d'information sur les établissements

<sup>49</sup> MRC Matawinie (2018) Schéma d'aménagement et de développement révisé, 15 janvier 2018, 390 pages

<sup>50</sup> Saint-Félix-de-Valois (2020) Site internet de la municipalité [En ligne]



## Les choix et les comportements alimentaires

Plusieurs phénomènes influencent les choix et les comportements alimentaires. Bien que 77 %<sup>51</sup> des Lanaudois de 18 ans et plus disent choisir certains aliments pour leurs valeurs nutritives, d'autres motivations doivent être prises en considération dans cette analyse.

## Les capacités financières et le prix des aliments

Étant dans une société où acquérir des aliments implique majoritairement une transaction monétaire, le prix de ceux-ci influence certainement les choix des consommateurs. Le statut socioéconomique d'une personne, dont l'un des déterminants est le revenu, influence alors sa capacité d'achat. En tenant compte que le revenu disponible par habitant en Matawinie est de 27 962 \$, soit 1 962 \$ (-6,5 %) en deçà du salaire médian québécois<sup>52</sup>, les Matawiniens auraient donc moins de capacités financières pour acheter les aliments dont ils ont besoin.

De plus, dans un marché mondialisé tel que celui de l'alimentation, les entreprises locales compétitionnent avec de grandes et de très grandes entreprises internationales. Les économies d'échelle des entreprises locales étant souvent moindres que celles de ces grandes entreprises, cela fait en sorte qu'elles jouissent de moins de flexibilité dans la détermination des prix de leurs produits. Plusieurs d'entre elles se tournent notamment vers une stratégie de qualité à prix plus élevé pour détourner ce phénomène, l'effet étant toujours une moins grande disponibilité d'aliments locaux à moindre coût.

Outre la capacité d'achat des Matawiniens et l'impact de la mondialisation, le prix des aliments est aussi modulé en fonction de leur disponibilité. Les saisons y jouent notamment un rôle important.

***L'accès à des aliments matawiniens toute l'année est en effet une piste d'amélioration du système alimentaire actuel qui a été identifiée par plusieurs répondants.***

Nous avons vu précédemment que le contexte climatique de la Matawinie rend difficile la production végétale, particulièrement lors de la période hivernale. Une offre de produits ainsi diminuée engendre nécessairement une hausse du prix de l'aliment frais.



<sup>51</sup> CISSS-Lanaudière (2015) On surveille pour vous, Bulletin d'information lanaudois, juin 2015, No 38, 2 pages

<sup>52</sup> Institut de la Statistique du Québec (2020) Coup d'œil sur les régions et les MRC, [En ligne] [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_14/region\\_14\\_00.htm](https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_14/region_14_00.htm) (Consulté le 5 novembre 2020)

## La saine alimentation

Au-delà de la question du prix, choisir des aliments sains et nutritifs peut s'avérer une tâche difficile pour le consommateur. C'est en vue d'informer la population canadienne sur la valeur nutritionnelle des aliments que l'étiquetage nutritionnel des aliments préemballés est obligatoire depuis 2007<sup>53</sup>. En Matawinie, nombreuses sont les initiatives éducatives visant à favoriser l'adoption de saines habitudes alimentaires. Celles-ci touchent les élèves des niveaux primaire (6 initiatives), secondaire (2 initiatives) et de la formation aux adultes (1 initiative). Elles sont également diffusées dans le cadre des activités des maisons des jeunes et des maisons de la famille (2 initiatives) et dans le cadre des camps de jour (formations offertes dans 4 municipalités).

***Un des enjeux soulevés dans le cadre de la présente démarche concerne particulièrement les bénéficiaires des services d'aide alimentaire qui ne peuvent choisir les denrées reçues. Prenant souvent la forme d'aliments transformés, ceux-ci auraient donc un accès réduit à des aliments frais, nécessaires à de saines habitudes alimentaires.***

## La provenance des aliments

Multiplés sont les défis pour identifier la provenance réelle des aliments consommés. Tourisme Lanaudière et le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) ont notamment développé la marque Goutez Lanaudière pour mettre en valeur les produits régionaux. Plus récemment, le Service de développement local et régional de Matawinie (SDLR) a développé la campagne 100 % Matawinie qui visait également à favoriser l'achat local.

Les citoyens identifient que les épiceries et les commerces d'alimentation devraient jouer un rôle dans la reconnaissance des produits matawiniens. Un étiquetage approprié et des activités de communication diverses ont également été mentionnés en ce sens.

# La gestion et la valorisation des déchets

La gestion et la valorisation des déchets s'effectuent tout au long du continuum du système alimentaire. Elle est donc de la responsabilité d'une importante variété d'acteurs. En Matawinie, le secteur embaucherait plus de 300 employés répartis au sein de 20 entreprises<sup>54</sup>.

## Les services de collecte municipaux

Au niveau municipal, 9 municipalités<sup>55</sup> de la MRC Matawinie offraient des services de compostage à leurs résidents et résidentes. Parmi celles-ci, 3 offraient également un tel service aux ICI, et ce, pour un total de 605 ICI desservies<sup>56</sup>.

Les résidus alimentaires collectés transigent ensuite vers le centre de valorisation des matières organiques de la RITDM à Chertsey ou, dans le cas de la ville de Saint-Félix-de-Valois, vers le site de compostage d'EBI à Saint-Thomas (hors Matawinie). Bien qu'il apparaisse difficile à évaluer pour ces centres, le taux de rejet moyen est estimé à 5,3 %<sup>57</sup>. Bien que les résidus verts semblent connaître un bon taux de récupération, les résidus alimentaires ne seraient récupérés qu'à 7 %.

Plusieurs municipalités, dont celles de Saint-Alphonse-Rodriguez, de Saint-Damien et de Saint-Zénon, ont réalisé des activités de sensibilisation ouvertes à la population visant le compostage domestique. La municipalité de Sainte-Béatrix distribue à ses résidents des bacs à compost de cuisine et offre, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), une formation sur le compostage. Depuis 2018, la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha applique directement les redevances des matières recyclables et des matières organiques collectées à la taxe relative aux matières résiduelles, ce qui signifie que plus les citoyens compostent et recyclent, moins ils sont taxés<sup>58</sup>. Sainte-Émélie-de-l'Énergie a développé une formation en ligne sur le compostage.<sup>59</sup>



En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC doit développer un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). La gestion des matières résiduelles demeure un champ de compétence municipal : ce qui explique les disparités de service sur le territoire matawinien. Des initiatives conjointes ont toutefois eu lieu depuis les dernières années. Plusieurs municipalités de la Matawinie ont notamment décidé en 2019 de lancer un appel d'offres conjoint visant les services de collecte et de gestion de leurs matières résiduelles<sup>60</sup>.

## Les contraintes particulières du TNO

Le TNO vit des contraintes particulières en matière de gestion et de valorisation des déchets. Étant donné la vaste étendue du territoire, il est difficile de trouver une entreprise désirent offrir un service de collecte. Certains chemins forestiers et secteurs du TNO sont également difficiles d'accès : c'est notamment en raison de ce phénomène que l'on constate l'apparition de dépotoirs clandestins sur ce territoire<sup>61</sup>.

<sup>54</sup> Services Québec (2020)

<sup>55</sup> Donnée fournie à partir du sondage. Le PGMR de la MRC Matawinie parle plutôt de 8 municipalités tandis que le nombre serait de 7 selon les données diffusées par Recyc-Québec (<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/matieres-organiques/collecte-municipale>)

<sup>56</sup> MRC Matawinie (2016) Plan de gestion des matières résiduelles révisées 2017-2021, 241 pages

<sup>57</sup> MRC Matawinie (2016) Plan de gestion des matières résiduelles révisées 2017-2021, 241 pages

<sup>58</sup> Saint-Jean-de-Matha (2020) Site internet de la municipalité [En ligne] <https://municipalitestjeandematha.qc.ca/services-aux-citoyens/environnement/collectes-ordures-recyclage-compost/> (Consulté le 9 novembre 2020)

<sup>59</sup> Sainte-Émélie-de-l'Énergie (2020) Site internet de la municipalité [En ligne] <https://steemielie.ca/fr/evenements/2020/5/20/35017/formation-compostage-en-ligne> (Consulté le 9 novembre 2020)

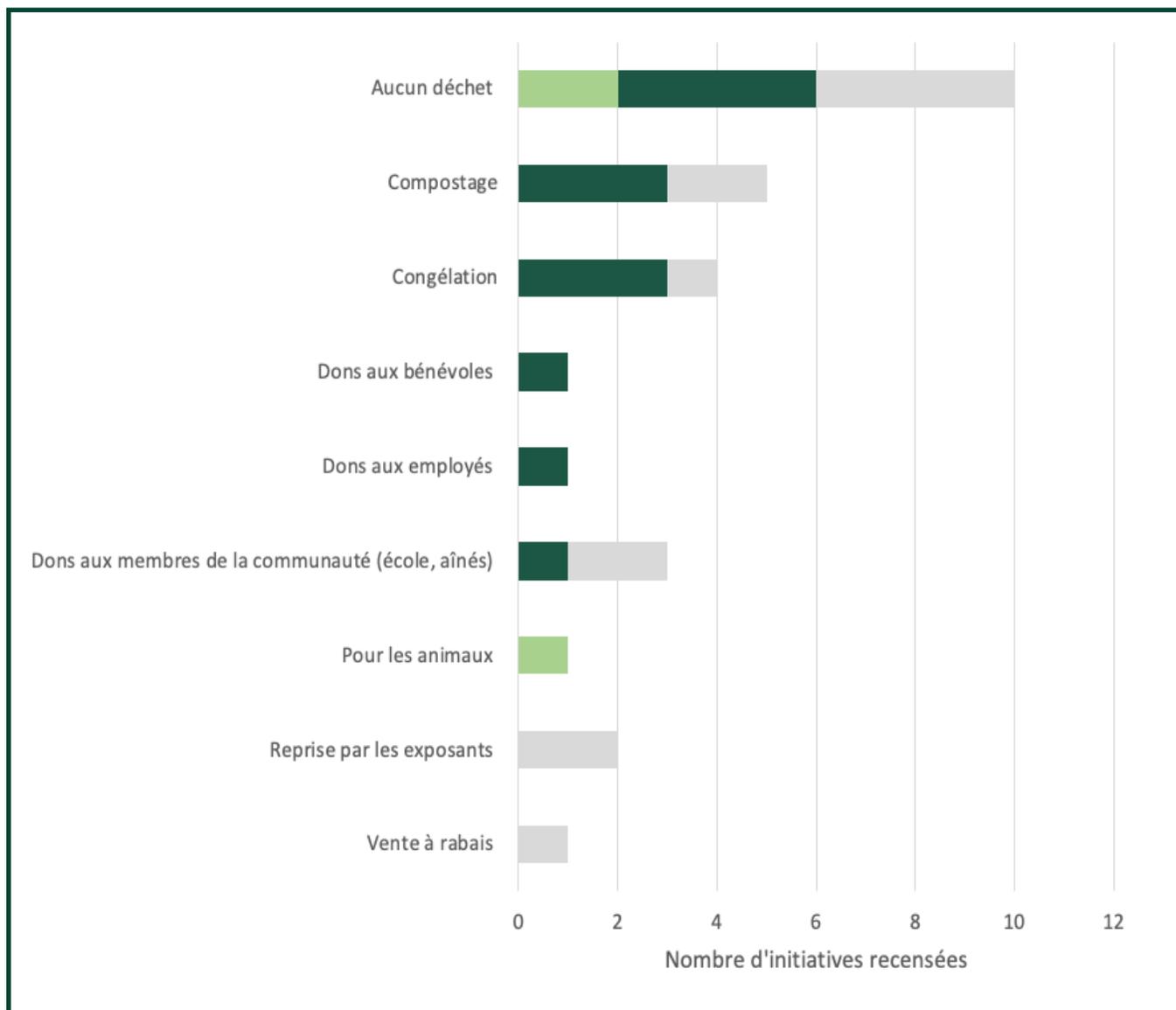
<sup>60</sup> MRC Matawinie (2019) Neuf municipalités de la mrc de matawinie se regroupent et sollicitent le marché pour le traitement et l'élimination des matières résiduelles, Communiqué de presse, 10 juillet 2019

<sup>61</sup> MRC Matawinie (2018) Schéma d'aménagement et de développement révisé, 15 janvier 2018, 390 pages

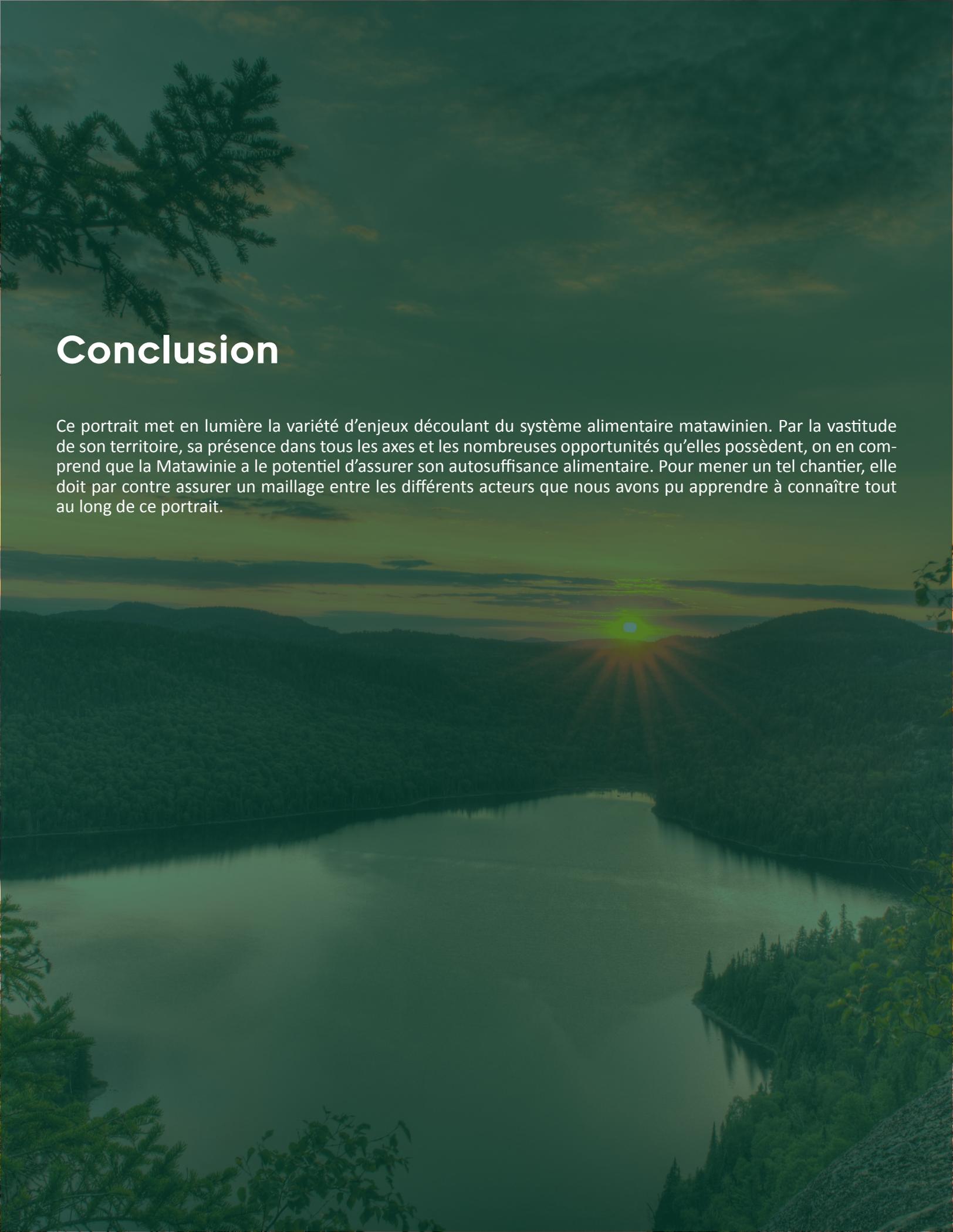
# La gestion et la valorisation faites par les acteurs du système alimentaire

Les données récoltées par le biais du sondage permettent de mettre en lumière certaines tendances qu'ont les acteurs du système alimentaire en vertu de la gestion et de la valorisation des déchets occasionnés par leurs activités. Celles-ci vous sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Figure 6.1 – Diversité des activités de valorisation et de gestion des résidus alimentaires accomplies par les acteurs du système alimentaire en Matawinie**



On y constate qu'une forte proportion indique n'avoir aucun surplus : ce qui implique une planification rigoureuse de leur approvisionnement. Les répondants ont, dans la majorité des cas, identifiés plus d'une activité de valorisation et de gestion de leurs résidus alimentaires.



# Conclusion

Ce portrait met en lumière la variété d'enjeux découlant du système alimentaire matawinien. Par la vastitude de son territoire, sa présence dans tous les axes et les nombreuses opportunités qu'elles possèdent, on en comprend que la Matawinie a le potentiel d'assurer son autosuffisance alimentaire. Pour mener un tel chantier, elle doit par contre assurer un maillage entre les différents acteurs que nous avons pu apprendre à connaître tout au long de ce portrait.

# Coup d'œil par municipalité

Les pages suivantes vous présentent les initiatives recensées dans le cadre de la présente démarche pour les axes de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire. À noter que les initiatives relevant du travail autonome n'ont pu être recensées.

Figure 7.1 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Chertsey

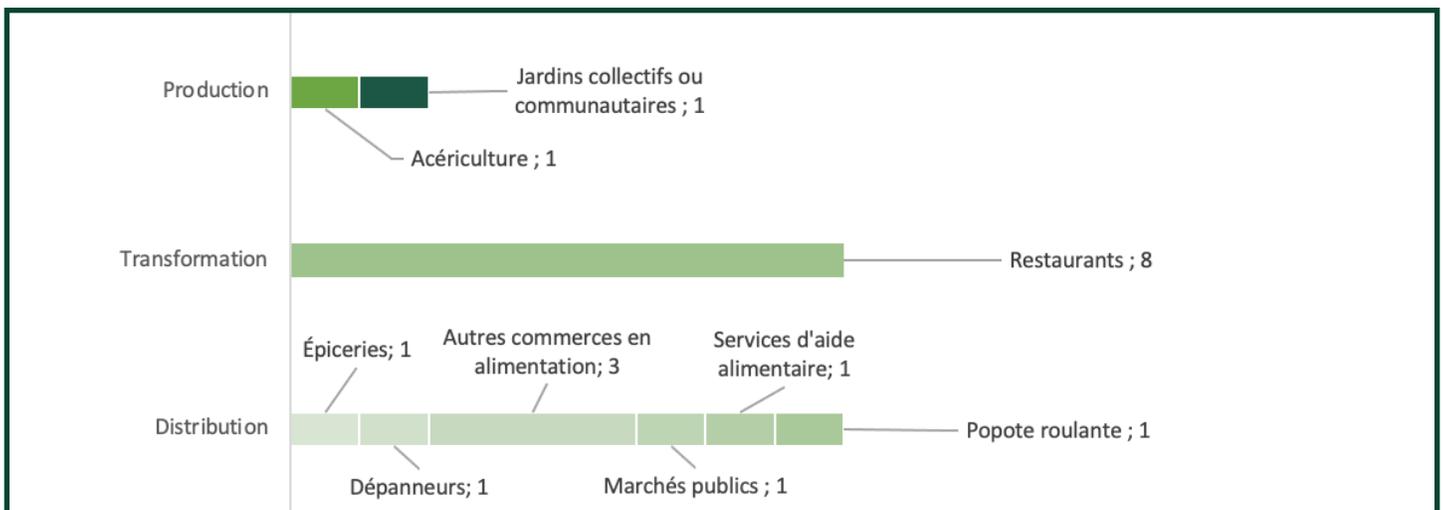


Figure 7.2 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Entrelacs

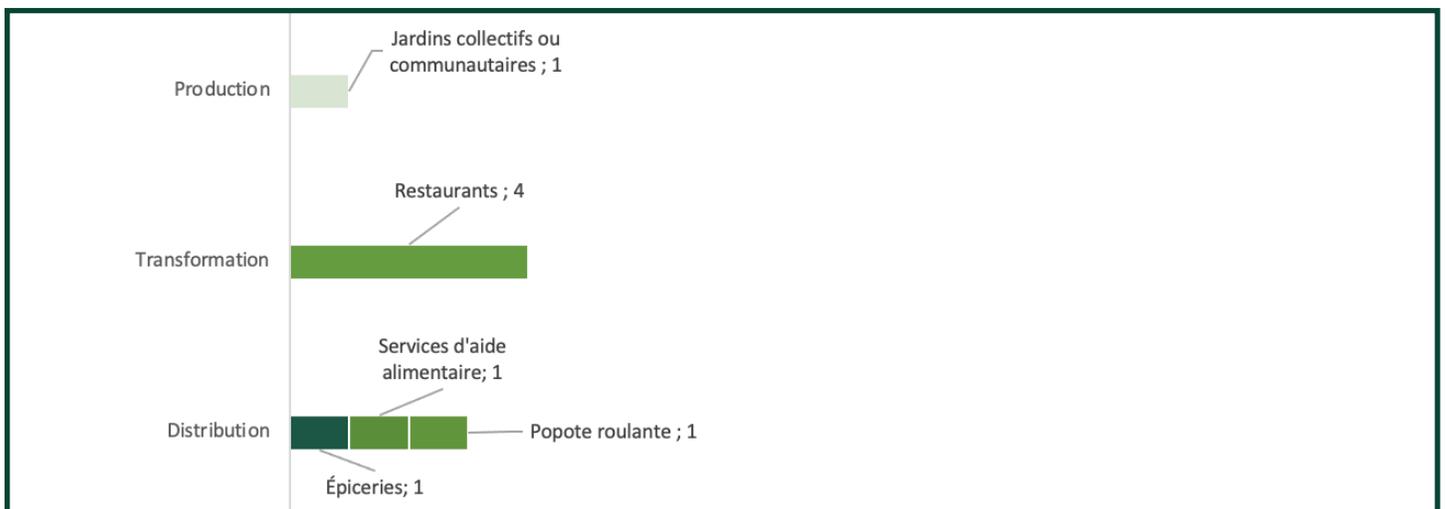


Figure 7.3 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Manawan



Figure 7.4 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Notre-Dame-de-la-Merci

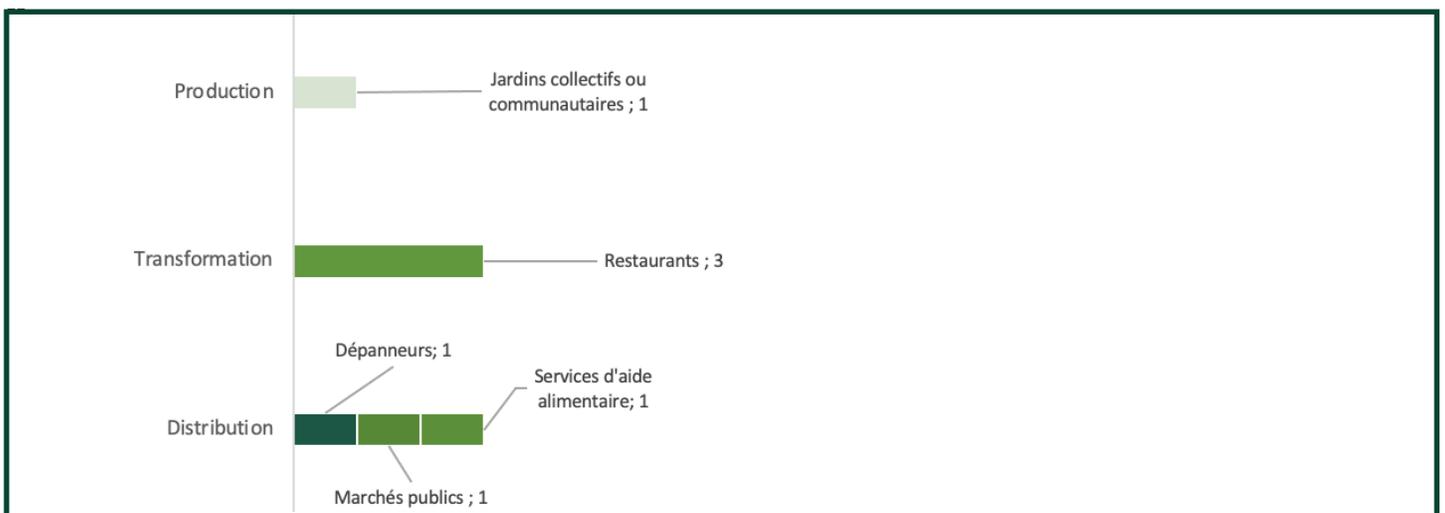


Figure 7.5 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Rawdon

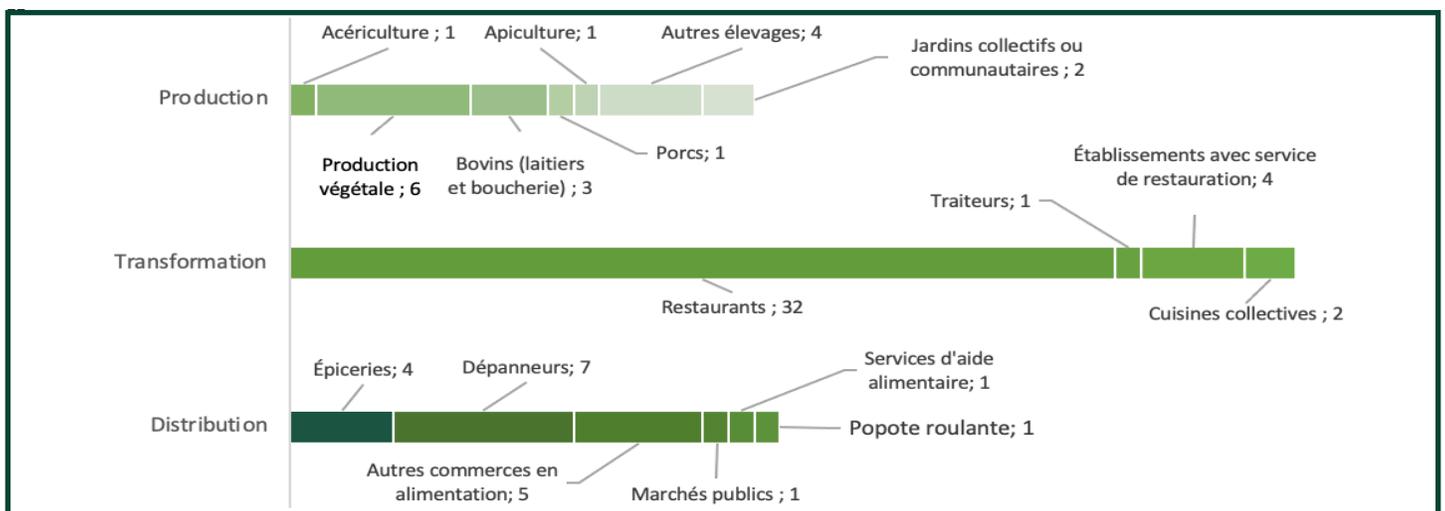


Figure 7.6 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Saint-Alphonse-Rodriguez

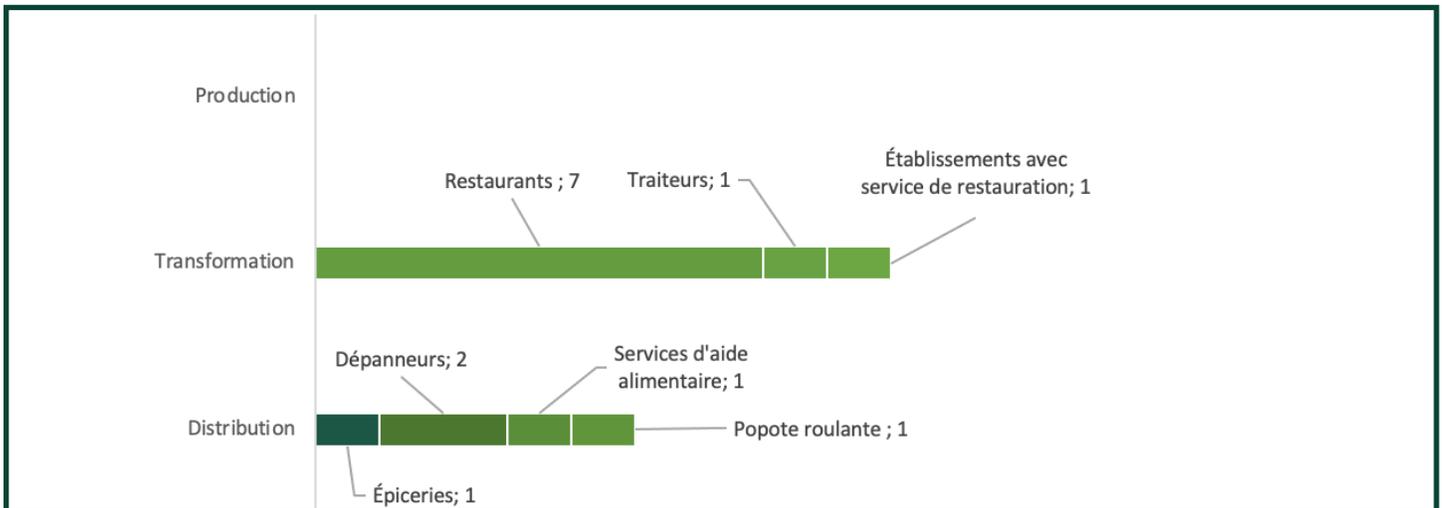


Figure 7.7 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Saint-Côme

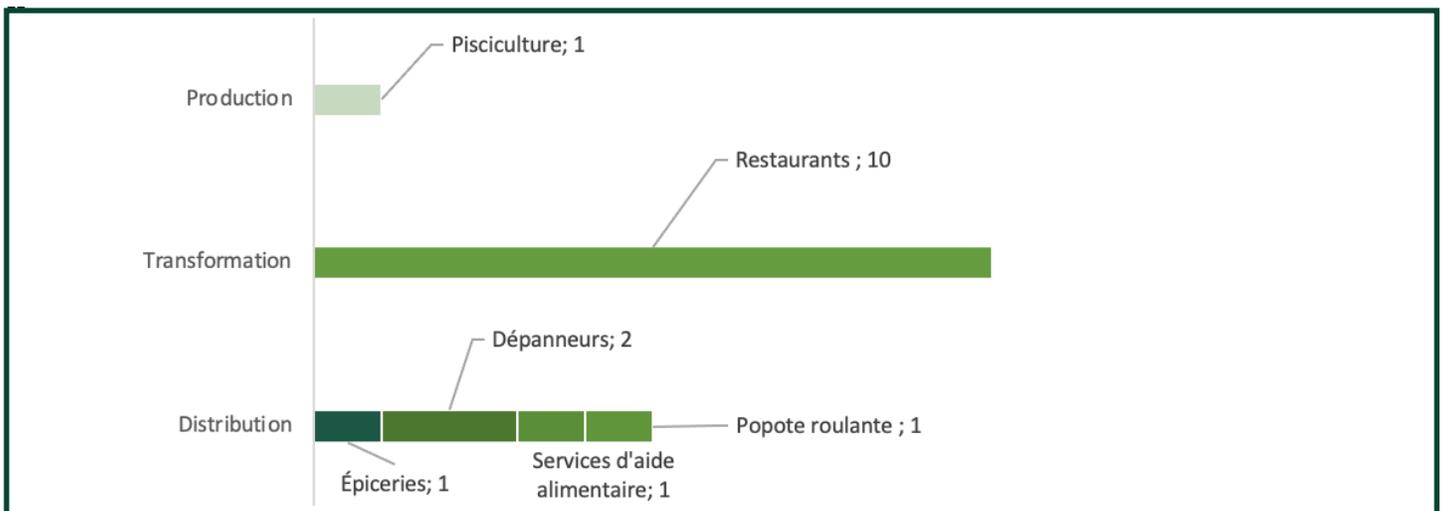


Figure 7.8 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Saint-Damien

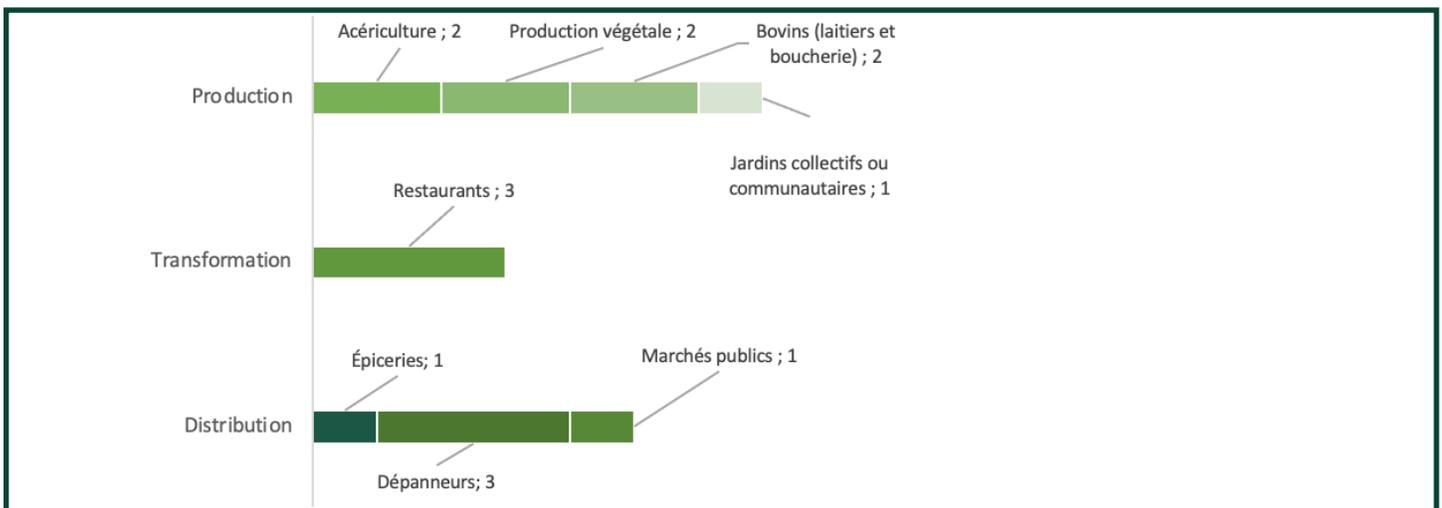


Figure 7.9 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Saint-Donat

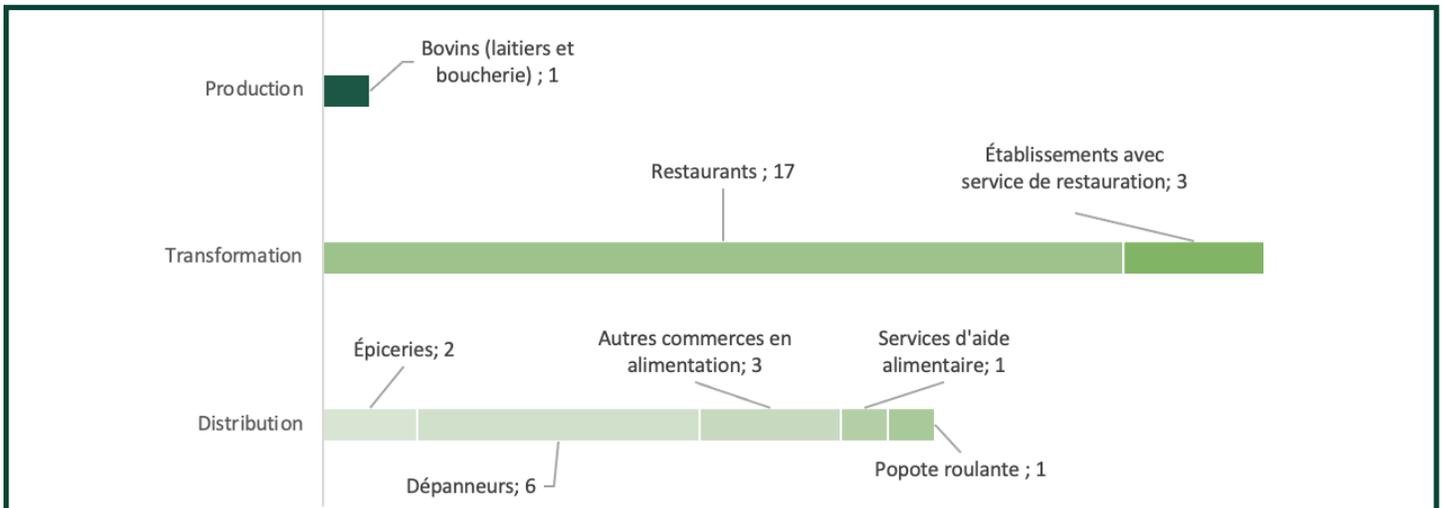


Figure 7.10 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Sainte-Béatrix

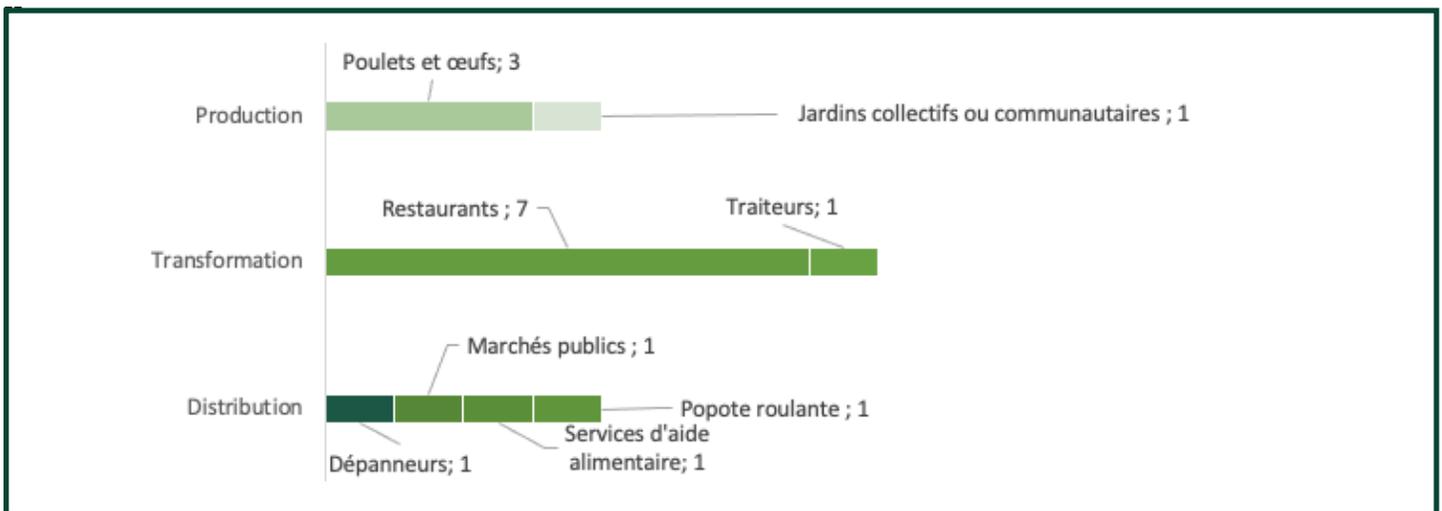


Figure 7.11 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Sainte-Émélie-de-l'Énergie

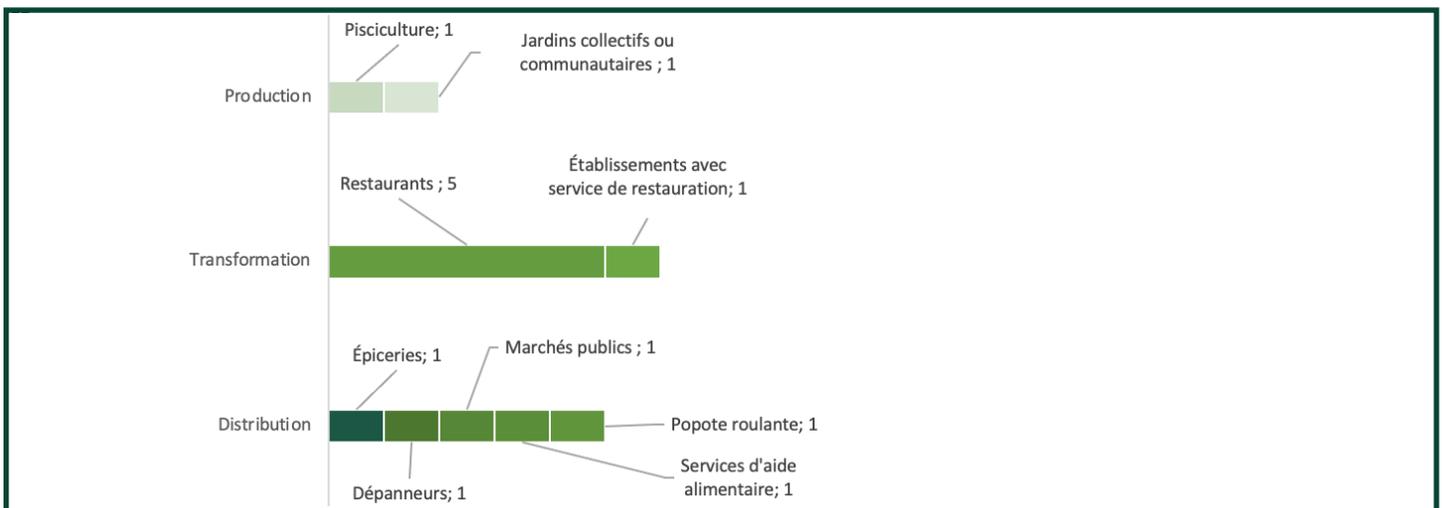


Figure 7.12 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Sainte-Marcelline-de-Kildare

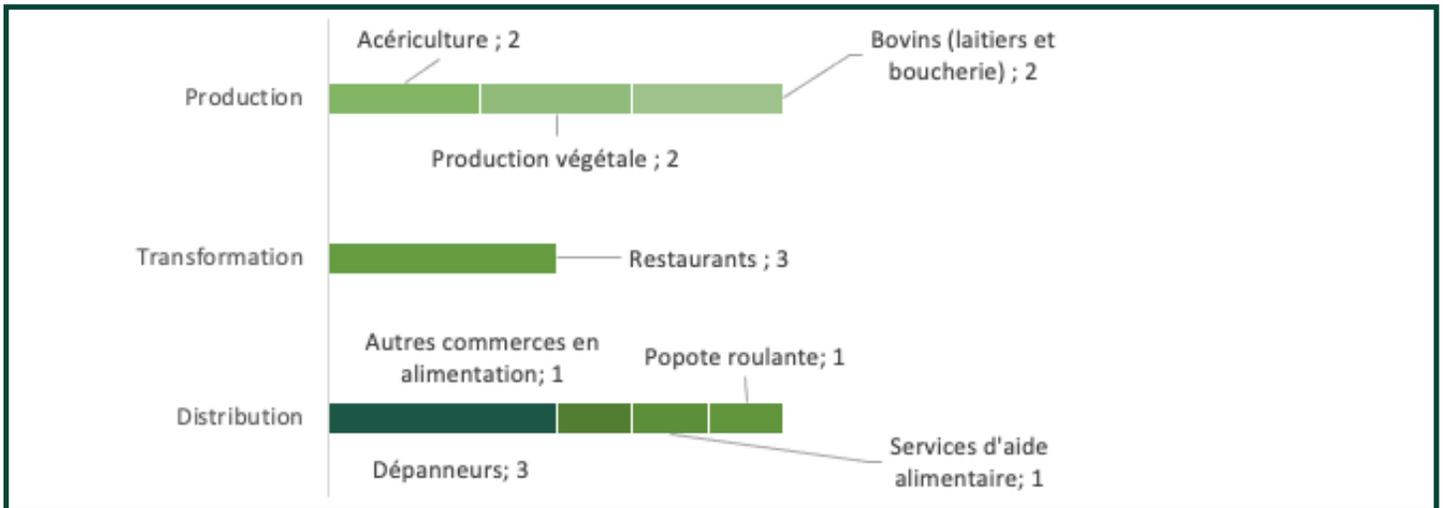


Figure 7.13 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Saint-Félix-de-Valois

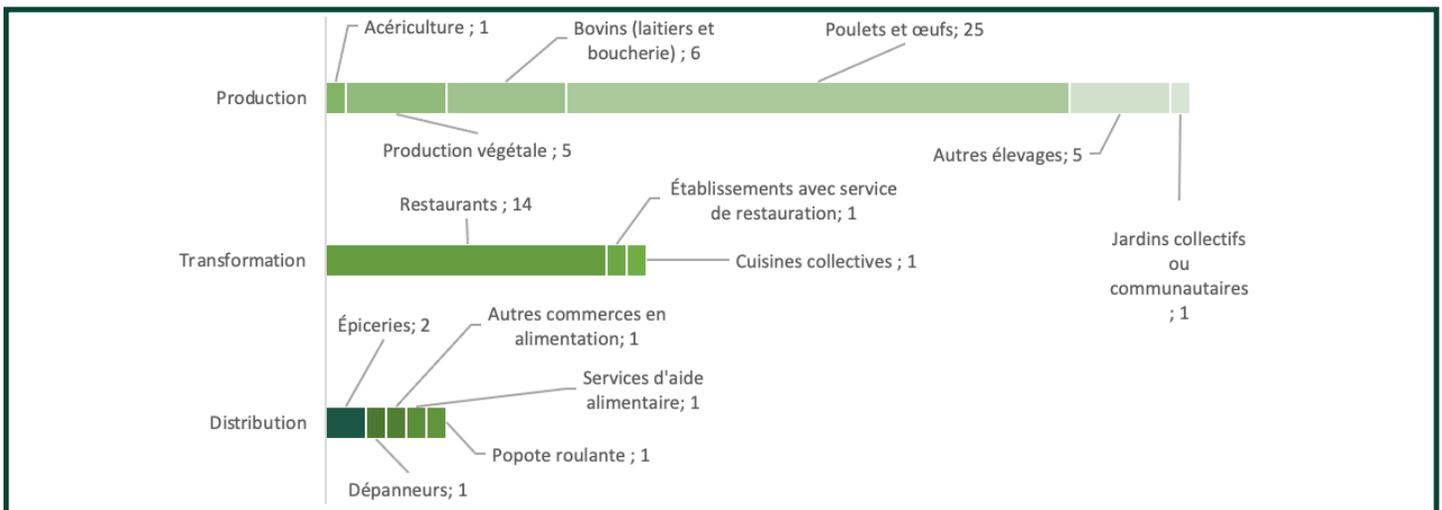


Figure 7.14 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Saint-Jean-de-Matha

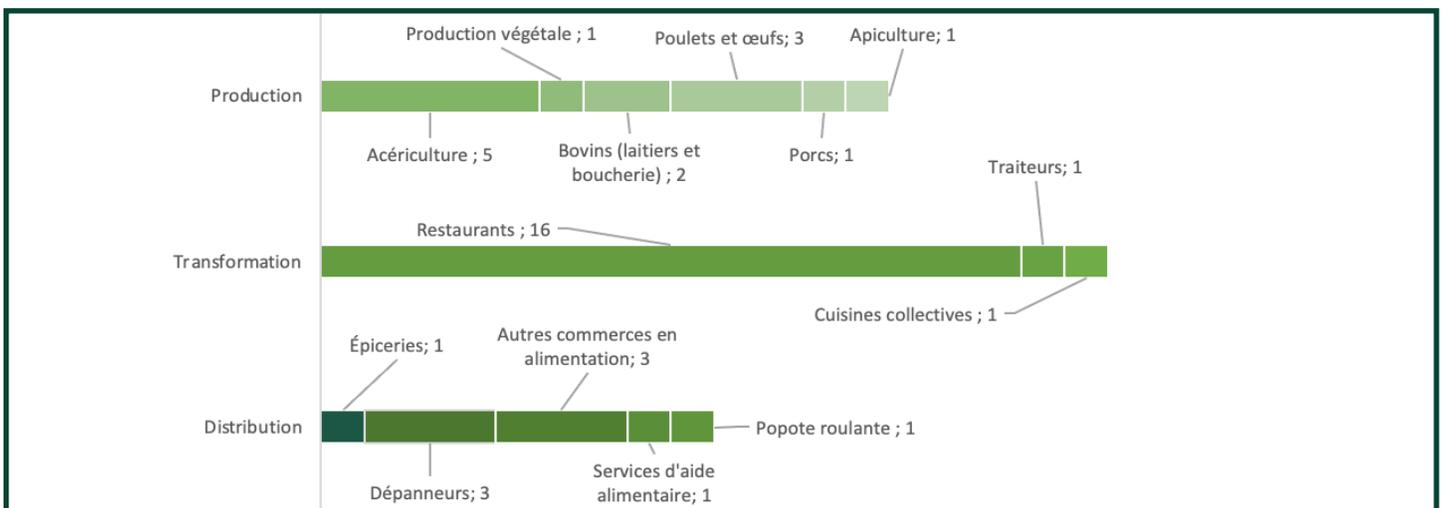


Figure 7.15 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Saint-Michel-des-Saints

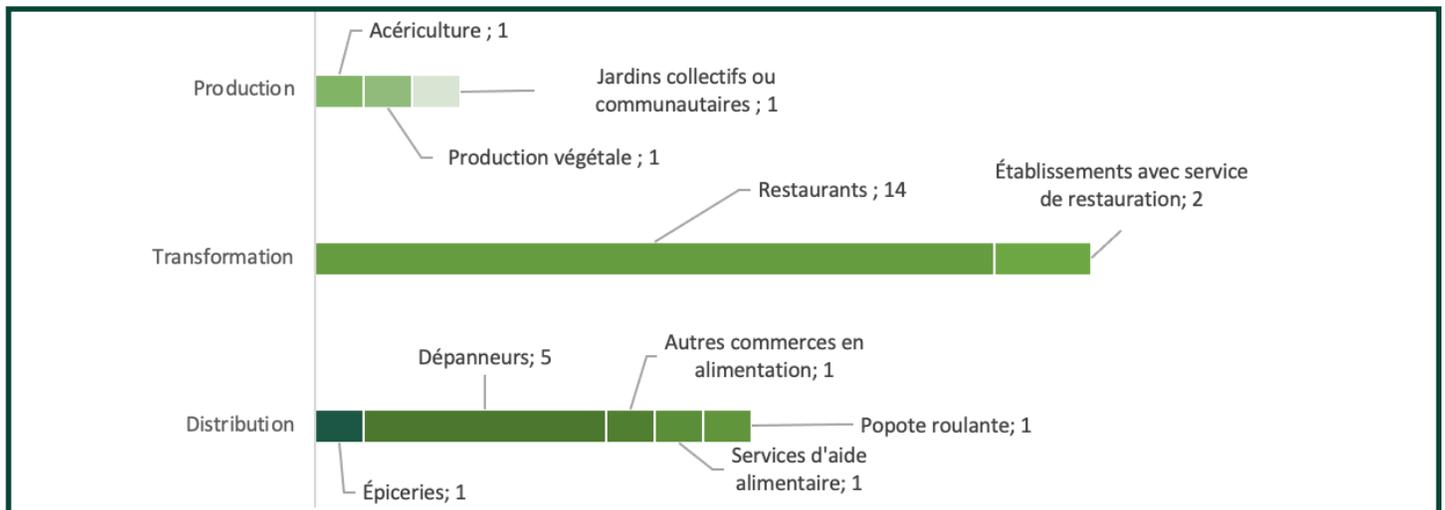
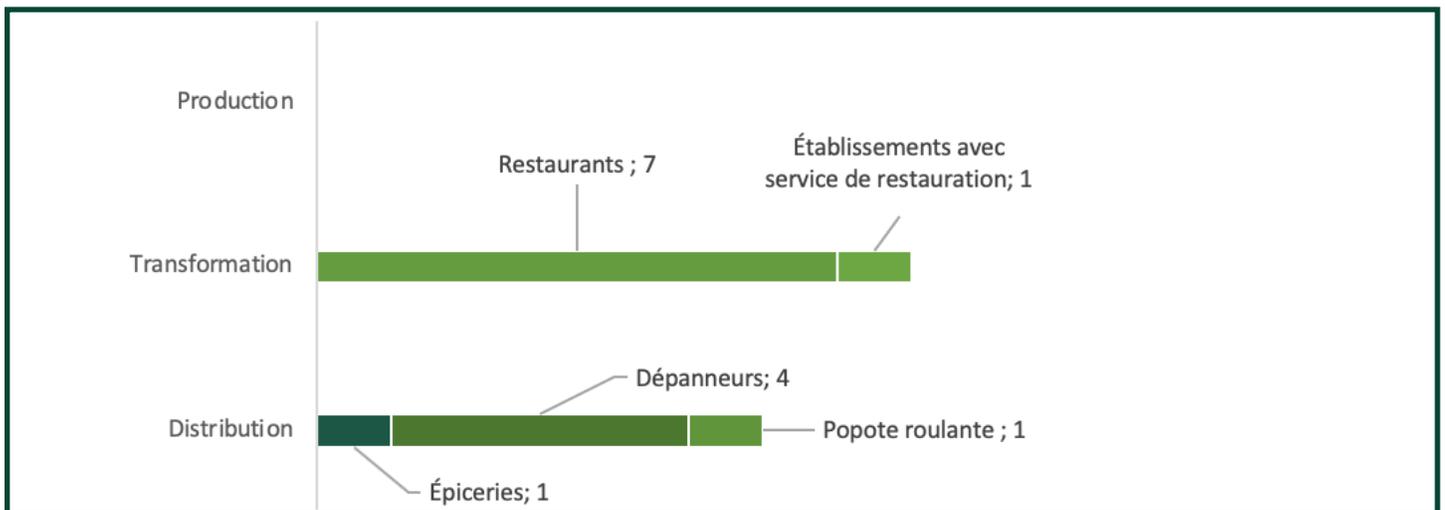


Figure 7.16 — Nombre d'initiatives recensées par axe principal d'activités — Saint-Zénon





**cereso**